



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT

Rapport Pays 2025

Cameroun



Tirer le meilleur parti du capital du Cameroun
pour favoriser son développement

Rapport Pays 2025 Cameroun

Tirer le meilleur parti du capital du Cameroun
pour favoriser son développement



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT



© 2025 Banque africaine de développement

Groupe de la Banque africaine de développement Avenue Joseph Anoma
01 BP 1387 Abidjan 01
Côte d'Ivoire
www.afdb.org

Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles de la Banque africaine de développement, de son Conseil d'administration ou des pays qu'il représente. Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer ce matériau pour votre propre usage, et inclure les extraits de cette publication dans vos propres documents, présentations, blogs, sites web et matériaux pédagogiques, pour autant que la Banque africaine de développement soit mentionnée comme étant la source et le titulaire du droit d'auteur.

REMERCIEMENTS

Le Rapport pays 2025 sur le Cameroun a été préparé au sein du Complexe de l'Économiste en chef et Vice-Président chargé de la gouvernance économique et de la gestion des connaissances, sous la direction et la supervision générales du Professeur Kevin C. Urama, Économiste en chef et Vice-Président, avec le soutien d'Adamon Mukasa (Économiste principal de recherche) et d'Amah Marie-Aude Ezanin Koffi (Assistante Exécutive).

La préparation de ce Rapport a été dirigée par Désiré Vencatachellum (Directeur principal, Département des économies pays - ECCE), avec Marcellin Ndong Ntah (Lead Économiste, ECCE) comme Coordonnateur technique du processus, Abir Bdioui (Consultante, ECCE) pour le soutien informatique, Tricia Effe Baidoo (Spécialiste de la gestion des produits, ECCE) et Aminata Kouma-Moulot (Spécialiste de la gestion des produits, ECCE) pour le suivi de l'édition, et Eugenia Grant (Assistante d'équipe, ECCE) pour le soutien administratif. Le Rapport pays 2025 sur le Cameroun a été préparé par Ameth Saloum Ndiaye, Économiste pays principal pour le Cameroun, et Godwill Kan Tange Économiste pays supérieur pour le Cameroun, sous la supervision d'Amadou Boly, Lead Économiste pour l'Afrique centrale.

Nos remerciements vont à l'endroit de : (i) Linguère Mbaye, Chef de Division d'ECCE 1 ; (ii) l'équipe pays du Cameroun dirigée par Léandre Bassolé, Directeur général de la région Afrique centrale ; (iii) le Département Politique, prévision et recherche macroéconomiques (ECMR) dirigé par Anthony Simpasa (Directeur) ; (iv) le Département des États en transition (RDTS) dirigé par Yero Baldeh (Directeur) ; (v) le Centre africain de ressources naturelles (ECNR) dirigé par Solomane Koné (Directeur) ; et (vi) le Consortium de la Recherche Économique en Afrique (CREA) dirigé par Prof. Victor Murinde (Directeur Exécutif) ; pour leurs contributions.

La Banque tient à remercier les responsables des entités gouvernementales pour l'accueil, et l'organisation de la mission de préparation du Rapport pays 2025 du Cameroun et la qualité des discussions. Elle remercie aussi les représentants des organisations de la société civile, du secteur privé, et des partenaires techniques et financiers, pour leur disponibilité et la qualité des échanges lors des réunions tenues avec la mission.

Les données figurant dans ce Rapport ont été compilées par le Département des statistiques - ECST dirigé par Samson Babatunde Omotosho (Directeur) avec la participation de Koua Louis Kouakou (Chef de la division des statistiques économiques et sociales) et Anouar Chaouch (Statisticien supérieur, Division des statistiques économiques et sociales, ECST) et Slim Jerbi (Consultant, ECST).

Le Professeur Sylvain Eloi Dessy, Département d'économie, Université Laval – Canada a contribué à la revue de ce Rapport, à titre d'évaluateur externe.

La couverture du Rapport s'inspire d'une maquette générale réalisée par de Laetitia Yattien-Amiguet et de Justin Kabasele, du service des relations extérieures et de la communication de la Banque. La révision a été effectuée par Hermann CAMARA et la mise en page par Lagence Creativ.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	III
LISTE DES FIGURES	V
LISTE DES TABLEAUX	V
LISTE DES ENCADRÉS	V
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	VII
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	XI
INTRODUCTION GÉNÉRALE	XIII
1. PERFORMANCE MACROÉCONOMIQUE ET PERSPECTIVES	1
Messages clés	1
1.1. Introduction	1
1.2. Performance de la croissance économique	1
1.3. Autres développements macroéconomiques et sociaux récents	2
1.3.1. Politique monétaire, Inflation	2
1.3.2. Secteur financier	2
1.3.3. Politique budgétaire et Dette publique	2
1.3.4. Position extérieure – Flux financiers extérieurs	3
1.3.5. Développements sociaux	4
1.4. Perspectives macroéconomiques et risques	4
1.4.1. Perspectives	4
1.4.2. Risques	5
1.5. Options politiques pour accélérer le développement économique	6
2. STIMULER LA MOBILISATION ET L'UTILISATION EFFICACIE DES CAPITAUX DOMESTIQUES	9
Messages clés	9
2.1. Introduction	10
2.2. Mobilisation de ressources budgétaires	10
2.2.1. Besoins de financement du Cameroun	10
2.2.2. Recettes fiscales	10
2.2.3. Recettes non fiscales	10
2.2.4. Mobilisation de ressources budgétaires domestiques et efficacité des dépenses	11
2.3. Capital naturel du Cameroun	11
2.3.1. Aperçu du capital naturel du Cameroun	11
2.3.2. Contribution économique du capital naturel	12
2.3.3. Estimations et dynamique du capital naturel	12
2.3.4. Défis d'exploitation du capital naturel	12
2.4. Capital des affaires	13
2.4.1. Préparer le terrain	13
2.4.2. Indicateurs du capital des affaires	14
2.4.3. Défis et opportunités pour améliorer le capital des affaires au Cameroun	14
2.5. Capital humain du Cameroun	15
2.5.1. État actuel du capital humain du Cameroun	15
2.5.2. Principaux obstacles au développement du capital humain au Cameroun	16
2.5.3. Investir dans l'éducation et le développement des compétences	17
2.5.4. La santé comme pilier du développement du capital humain	17
2.6. Capital financier	18
2.6.1. Marchés des capitaux et financiers domestiques	18
2.6.2. État du développement financier au Cameroun	18
2.6.3. Mobiliser des ressources financières pour le développement du Cameroun	19
2.6.4. Ressources financières offshore pour le développement du Cameroun	19
2.6.5. Financement innovant	21
2.7. Recommandations politiques	22

3. EXPLOITER LE POTENTIEL DU CAPITAL ET DES RESSOURCES DU CAMEROUN POUR LE DÉVELOPPEMENT	25
Messages clés	25
3.1. Introduction	26
3.2. Arrangement institutionnel pour la gestion et l'utilisation des différentes formes de capital	26
3.3. Défis de gouvernance dans la gestion et l'utilisation des différentes formes de capital pour la mobilisation des ressources	28
3.4. État de droit, gestion et utilisation des différentes formes de capital	29
3.5. Une approche panafricaine pour renforcer l'État de droit, les institutions et la gouvernance afin d'exploiter le capital du Cameroun	30
3.6. Conclusion et recommandations politiques	31
ANNEXES	33

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1. Évolution du solde budgétaire et de la dette publique du Cameroun	3
Figure 2.1. Répartition des entreprises par taille (nombre), Cameroun, 2023	14
Figure 2.2. Répartition des entreprises par secteur (%), Cameroun, 2023	14
Figure 3.1. Rôle de la qualité des institutions dans la mobilisation des ressources au Cameroun, 1984–2021	28
Figure 3.2. Rôle de la gouvernance dans la mobilisation des ressources au Cameroun, 1984–2021	29
Figure 3.3. Rôle de l'État de droit dans la mobilisation des ressources au Cameroun, 1984–2021	30

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1. Indicateurs macroéconomiques et sociaux clés – Cameroun	4
Tableau 2.1. Décomposition du capital naturel du Cameroun (2020)	12
Tableau 2.2. PIB ajusté en tenant compte de la séquestration du carbone : Cameroun et pays pairs (2020)	13
Tableau 2.3. Indicateurs d'éducation, de santé et de main-d'œuvre au Cameroun	16

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 1.1. Efforts de mobilisation des ressources domestiques et déficit de financement du développement	4
Encadré 1.2. Impacts potentiels de la suspension de l'aide américaine et des droits de douane américains sur l'économie camerounaise	5
Encadré 1.3. Modalités d'appui au secteur privé comme levier de transformation structurelle	7
Encadré 2.1. Réformes et investissements à succès dans l'éducation au Cameroun	17
Encadré 2.2. Mobilisation de financements privés externes supplémentaires prévus dans la SNFI	21
Encadré 2.3. Réformes structurelles pour diversifier la mobilisation de capitaux	23
Encadré 3.1. Aperçu schématique des difficultés institutionnelles au Cameroun	27
Encadré 3.2. Cas pratiques de problème de gouvernance au Cameroun et progrès réalisés	31

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AIGLES	Application informatique de gestion logique des effectifs et de la solde
ALUCAM	Compagnie camerounaise d'aluminium
ANIF	Agence nationale d'investigation financière
API	Agence de promotion des investissements
ARMP	Agence de régulation des marchés publics
BAD	Banque africaine de développement
BDEAC	Banque de développement des États d'Afrique centrale
BEAC	Banque des États de l'Afrique centrale
BIP	Budget d'investissement public
BND	Bourse nationale des déchets
BTP	Bâtiments et travaux publics
BVMAC	Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale
CAMCIS	Système d'information douanière camerounaise
CARPA	Conseil d'appui à la réalisation des contrats de partenariat
CAW	Guichet d'action climatique
CBMT	Cadre budgétaire à moyen terme
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CFA	Coopération économique et monétaire en Afrique centrale
CFCE	Centres de formalités de création d'entreprises
CGE	Centre des grandes entreprises
CICAM	Cotonnière industrielle du Cameroun
CIME	Centre des impôts des moyennes entreprises
CMPJ	Centres multifonctionnels de promotion des jeunes
CNEF	Comité national économique et financier
CNPS	Caisse nationale de prévoyance sociale
COBAC	Commission bancaire de l'Afrique centrale

CONAC	Agence nationale de lutte contre la corruption
CTD	Collectivités territoriales décentralisées
DGD	Direction générale des douanes
DGI	Direction générale des impôts
IDE	Investissements directs étrangers
ELECAM	Autorité électorale indépendante
EMF	Établissements de microfinance
ENEO	The Energy of Cameroon
ESG	Environnement, social et gouvernance
FAD	Fonds africain de développement
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FMI	Fonds monétaire international
FNE	Fonds national de l'emploi
GABAC	Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale
GAFI	Groupe d'action financière internationale
GE	Grande entreprise
GECAM	Groupement des entreprises du Cameroun
ICRG	International Country Risk Guide
IDH	Indice de développement humain
ITIE	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
LBC/FT	Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
MAEP	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
ME	Moyenne entreprise
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement rural
MINCOMMERCE	Ministère du Commerce
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle
MINMAP	Ministère des Marchés publics
OEACP-UE	Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique – Union européenne
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
OMC	Organisation mondiale du commerce

OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
ONJ	Observatoire national de la jeunesse
PANEJ 3	Plan d'action national pour l'emploi des jeunes 2025–2030
PDI	Personnes déplacées internes / Plan directeur d'industrialisation (selon contexte)
PE	Petite entreprise
PED-Ci	Programme emploi diplômé citoyen
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petite et moyenne entreprise
PNE	Politique nationale de l'emploi 2020–2030
PNG	Programme national de gouvernance
PPEVC	Programme de promotion des emplois verts
PPP	Partenariat public-privé
PPRD/NOSO	Plan présidentiel de reconstruction et de développement des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest
PROBMIS	Système intégré de gestion budgétaire
PSRDREN	Programme spécial de reconstruction et de développement de la région de l'Extrême-Nord
RSE	Responsabilité sociétale d'entreprise
SCN	Système de comptabilité nationale
SIGIF II	Système informatique de gestion des informations forestières (Phase II)
SNDCTP	Stratégie nationale de développement des compétences techniques et professionnelles 2024–2030
SNFI	Stratégie nationale de financement intégré
SNI	Société nationale d'investissement
SONARA	Société nationale de raffinage
SSEF	Stratégie du secteur de l'éducation et de la formation 2023–2030
STIM	Sciences, technologie, ingénierie et mathématiques
TPE	Très petite entreprise
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UMAC	Union monétaire de l'Afrique centrale
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
ZES	Zones économiques spéciales

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Une croissance économique résiliente, bien que modérée

L'activité économique a enregistré une reprise notable avec un taux de croissance estimé à 3,6 % en 2024, contre 3,2 % en 2023, soutenue principalement par la dynamique du secteur non pétrolier. Bien que les incertitudes au niveau mondial pourraient affecter les prévisions initiales, la croissance économique devrait faire preuve de résilience en 2025, en glissement annuel. Cette évolution serait stimulée par l'accélération de l'investissement public, le développement des industries extractives (fer et gaz), la mise en service d'infrastructures stratégiques dans les secteurs de l'énergie et du transport, ainsi que l'implantation d'unités de transformation des matières premières. Le besoin de financement nécessaire pour impulser la transformation structurelle est estimé à 10,9 milliards de dollars des États-Unis à l'horizon 2030. Toutefois, la faiblesse persistante des recettes fiscales, non fiscales, pétrolières et des appuis extérieurs limite la capacité de couverture de ce besoin.

Un potentiel significatif pour renforcer la mobilisation des ressources domestiques

Le Cameroun dispose d'un potentiel important pour améliorer la mobilisation des ressources domestiques et combler le déficit de financement. Cela requiert l'intensification des réformes fiscales et non fiscales, l'intégration progressive du pays sur le marché du carbone, la valorisation du capital naturel dans le calcul du produit intérieur brut, ainsi que la promotion de la transformation locale des produits de base. La concrétisation de ce potentiel dépend étroitement du renforcement de la qualité des institutions, de la gouvernance et de l'État de droit, qui demeurent encore à améliorer. Cette situation freine l'efficacité de la mobilisation des capitaux et limite l'impact sur la croissance économique.

La nécessité de réformes structurelles pour soutenir la transformation

Afin de répondre à ces défis, des réformes structurelles s'imposent, notamment: **(i)** Renforcer les institutions de contrôle à travers des mécanismes accrus de redevabilité; **(ii)** Poursuivre la digitalisation de l'administration publique pour en améliorer la transparence et l'efficacité; **(iii)** Promouvoir une implication active de la société civile dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques; et **(iv)** Consolider l'indépendance du pouvoir judiciaire pour garantir l'équité et l'intégrité institutionnelles.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le Cameroun est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Entre 2010 et 2024, son produit intérieur brut (PIB) a presque doublé, passant de 27,5 milliards à 52,8 milliards de dollars des États-Unis. En termes de poids économique, le pays constitue la principale puissance de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), représentant environ 50 % du PIB régional ainsi que 50 % des réserves de change de la zone. À l'échelle continentale, le Cameroun figure parmi les quinze premières économies d'Afrique, contribuant à hauteur de 2 % au PIB africain, contre 84 % pour l'ensemble du Top 15.

Situé en Afrique centrale, le Cameroun partage des frontières avec six pays : le Nigéria, le Tchad, la République centrafricaine, la République du Congo, le Gabon et la Guinée équatoriale. Le pays s'étend sur une superficie de 476 000 km² et sa population est estimée à 29,1 millions d'habitants en 2024.

Membre de la Banque africaine de développement (BAD) depuis le 10 septembre 1964, le Cameroun bénéficie d'un statut mixte lui permettant d'accéder aux guichets de la BAD et du Fonds africain de développement (FAD). Ce statut s'explique notamment par la persistance de facteurs de fragilité, tels que les conflits dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, les attaques du groupe Boko Haram dans l'Extrême-Nord, ainsi que les effets croissants des changements climatiques. Certaines zones du pays sont confrontées à de fortes sécheresses, tandis que d'autres sont exposées à des inondations. Le pouvoir de vote du Cameroun au sein du Conseil d'administration de la Banque s'élève à 0,991 %.

Le pays entre dans une période électorale sensible. Les élections présidentielles et régionales sont prévues pour 2025, tandis que les élections législatives et municipales, initialement programmées la même année, auront lieu en 2026. La clôture de la campagne d'inscription sur les listes électorales est intervenue le 31 août 2024. Compte tenu des enjeux en présence, ces scrutins pourraient générer des tensions politiques.

L'objectif principal du **Rapport pays 2025** est d'éclairer la prise de décision politique sur l'urgence de renforcer le capital national pour soutenir un développement durable et inclusif. Le rapport met l'accent sur différentes formes de capital, notamment les ressources budgétaires, le capital naturel, le capital des affaires, le capital humain et le capital financier, conformément au **Rapport général sur les perspectives économiques africaines 2025**. À cette fin, une mission de dialogue s'est tenue au Cameroun du 3 au 7 mars 2025. Elle visait à conduire des consultations approfondies avec les autorités nationales en vue d'alimenter les travaux d'analyse du présent rapport.

Ce rapport est structuré autour de trois axes principaux. Le **premier chapitre** dresse un état des lieux des performances macroéconomiques récentes du Cameroun, et les perspectives. Le **deuxième chapitre** examine les principales sources de capital, notamment les recettes fiscales et non fiscales, les ressources naturelles, le capital humain, le capital privé et le capital financier. Le **troisième chapitre** analyse le rôle fondamental des institutions, de la gouvernance et de l'État de droit dans le processus de mobilisation du capital national.

PERFORMANCE MACROECONOMIQUE ET PERSPECTIVES

MESSAGES CLÉS

- La reprise de la croissance économique devrait se poursuivre en 2025. Toutefois, cette dynamique reste exposée à plusieurs risques, notamment l'incertitude liée au contexte politico-sécuritaire, les tensions commerciales internationales, ainsi que la suspension potentielle de l'aide américaine.
- Les recettes non pétrolières ont enregistré une baisse, en raison de l'absence de progrès significatifs dans la mise en œuvre des réformes fiscales et non fiscales.
- La réduction des subventions sur les prix des carburants a permis de réorienter une partie des ressources vers les dépenses d'investissement. Toutefois, la portée des programmes de protection sociale demeure limitée et n'assure qu'une couverture partielle des populations les plus vulnérables.
- Le recours accru aux procédures budgétaires exceptionnelles entrave l'efficacité de l'exécution des dépenses publiques. Cela a contribué à l'accumulation d'arriérés intérieurs et au retard de paiement de la dette extérieure, affectant la crédibilité budgétaire de l'État.
- La dette publique reste globalement soutenable, bien qu'associée à un risque élevé de surendettement. L'option envisagée par les autorités visant à remplacer une partie (52,6%) de l'émission de titres publics de 380 milliards de FCFA sur le marché régional par un financement commercial sur les marchés financiers internationaux (soit 200 milliards de FCFA) est cohérente avec la stratégie de priorisation des emprunts concessionnels.

1.1. Introduction

Le présent chapitre analyse les performances économiques récentes du Cameroun au titre de l'année 2024, ainsi que les projections de croissance pour la période 2025–2026. Il examine les principaux risques susceptibles d'affecter ces perspectives, qu'ils soient d'ordre interne ou externe.

L'analyse couvre les principales tendances macroéconomiques, en mettant l'accent sur la gestion budgétaire et monétaire, l'évolution de l'inflation, la dynamique de la

dette publique et la situation extérieure. Le chapitre identifie également les leviers politiques susceptibles de soutenir une croissance plus forte, plus durable et résiliente, de renforcer la transformation économique, et d'accroître la capacité d'absorption face aux chocs endogènes et exogènes.

1.2. Performance de la croissance économique

L'activité économique du Cameroun a enregistré un regain de dynamisme en 2024, avec un taux de croissance du PIB

réel estimé à 3,6 %, contre 3,2 % en 2023. Cette amélioration s'explique principalement par la performance du secteur non pétrolier, dont la croissance a atteint 4,1 %, en contraste avec une contraction de 2,6 % observée dans le secteur pétrolier.

Du côté de l'offre, la reprise économique a été portée par l'industrie, notamment : **(i) Le secteur des bâtiments et travaux publics (BTP)**, soutenu par la poursuite des investissements en infrastructures ; **(ii) Les industries manufacturières**, bénéficiant des efforts de transformation locale des produits agricoles tels que le cacao, le café, le maïs et le sorgho, ainsi que du développement de la filière textile ; et **(iii) La production d'électricité**, stimulée par la mise en service partielle en 2024 de certains groupes du barrage hydroélectrique de Nachtigal. Le secteur primaire a également contribué à la croissance, en particulier à travers les filières d'exportation, notamment l'augmentation de la production de coton de 25 % grâce à l'introduction de nouvelles variétés de semences à haut rendement, de cacao de 1,2 % et de diamants bruts de 88,1 %. De plus, les services ont joué un rôle important dans cette reprise, notamment les services financiers, les télécommunications, et la restauration et l'hôtellerie, traduisant une reprise progressive des activités liées au tourisme et aux services urbains.

Sur le plan de la demande, la croissance a été soutenue par la demande intérieure, à savoir la consommation des ménages et principalement l'investissement public, qui demeurent des moteurs essentiels de l'activité économique.

1.3. Autres développements macroéconomiques et sociaux récents récentes

1.3.1. Politique monétaire, Inflation

La Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) a maintenu, tout au long de l'année 2024, une politique monétaire restrictive initiée le 23 décembre 2023. Cette orientation s'est traduite par une hausse de 50 points de base de ses principaux taux directeurs. Le taux d'intérêt applicable aux appels d'offres est ainsi passé de 4,50 % en septembre 2023 à 5,00 % en décembre 2023, tandis que le

taux de la facilité de prêt marginal est passé de 6,25 % à 6,75 % sur la même période.

Cette posture prudente visait à contenir les pressions inflationnistes persistantes. L'inflation annuelle est en effet descendue de 7,4 % en 2023 à 4,5 % en 2024, sous l'effet combiné du resserrement monétaire et de l'ajustement des anticipations inflationnistes. Toutefois, ce niveau reste supérieur au seuil de convergence régionale de 3 %, en raison notamment de la hausse continue des prix des produits alimentaires et de l'augmentation de 15 % des prix à la pompe des carburants, qui a entraîné une flambée des coûts de transport.

1.3.2. Secteur financier

En 2024, le système financier camerounais comprend 19 banques. À fin novembre 2024, le secteur bancaire a enregistré une progression notable de ses indicateurs d'activité. Le total bilan s'est accru de 18,9 %, tandis que les dépôts de la clientèle ont augmenté de 5,9 %, dont 84,6 % sont constitués de dépôts à vue. Par ailleurs, les crédits bancaires accordés à la clientèle ont progressé de 9,5 %, bien que les crédits à long terme ne représentent que 2,4 % du total.

Le secteur reste toutefois marqué par une forte concentration. Les cinq principales banques détiennent 53,7 % du total bilan, 60,4 % des dépôts de la clientèle, 64,9 % des crédits accordés, ainsi que 74,4 % des créances brutes en souffrance, à fin novembre 2024.

La qualité du portefeuille s'est détériorée au cours de la période, avec un taux de créances brutes en souffrance s'élevant à 14,3 % à fin novembre 2024, contre 13,4 % en 2023. Malgré ce contexte, 15 établissements bancaires sur 19 respectent intégralement les normes prudentielles en vigueur, témoignant d'une certaine résilience du système bancaire dans son ensemble.

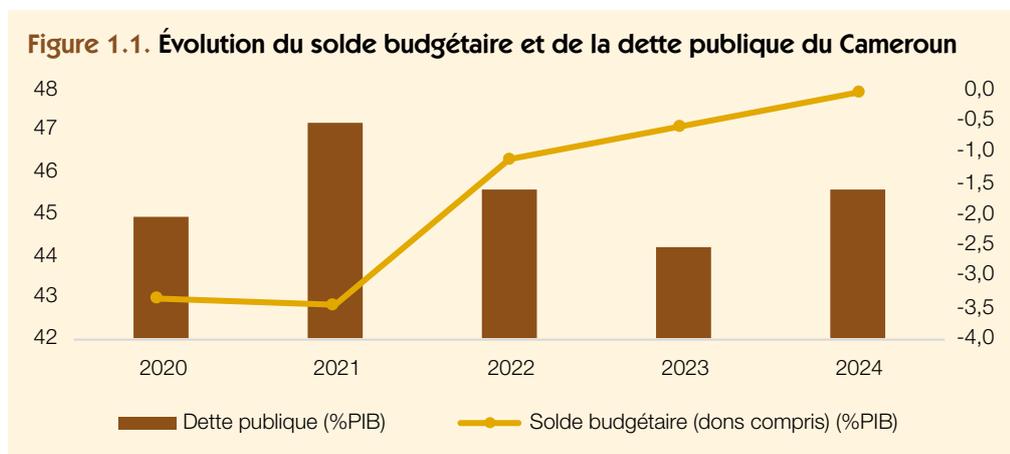
1.3.3. Politique budgétaire et Dette publique

Des efforts soutenus de consolidation budgétaire ont permis de résorber le déficit public. Celui-ci est passé de 0,6 % du PIB en 2023 à un équilibre budgétaire (0,0

%) en 2024. Cette amélioration résulte principalement de l'augmentation des recettes fiscales, combinée à une réduction des subventions et transferts. Le financement du solde budgétaire a été assuré par un recours diversifié aux instruments d'endettement. Il s'est articulé autour d'emprunts sur le marché international pour un montant de 466,2 milliards de FCFA, d'émissions de titres publics sur le marché régional (317,6 milliards), d'appuis budgétaires extérieurs (120,5 milliards) et de financements bancaires domestiques (50 milliards).

La dette publique demeure soutenable, bien que certains risques s'intensifient. Le ratio de la dette publique totale est passé de 44,2 % du PIB en 2023 à 45,6 % en 2024, réparti entre une dette extérieure

représentant 28,1 % du PIB et une dette intérieure estimée à 14,2 %. Ce niveau de la dette publique reste inférieur au seuil de convergence régional fixé à 70 % du PIB. Cependant, plusieurs vulnérabilités persistent, notamment (i) Le risque de surendettement qui demeure élevé, accentué par la persistance des tensions de liquidité ; (ii) La progression de la dette commerciale, qui représente désormais 15,7 % de la dette extérieure en 2024, contre 11,9 % en 2023 ; (iii) L'augmentation des charges d'intérêt, en hausse de 10,7 % en 2024 ; et (iv) L'accumulation d'arriérés intérieurs et le retard de paiement du service de la dette extérieure, ayant pour effet de réduire la confiance des investisseurs et d'affaiblir les souscriptions aux émissions de titres publics sur le marché régional.



Source : Calculs des auteurs à partir des données de la BAD, des administrations nationales et du FMI.

1.3.4. Position extérieure – Flux financiers extérieurs

La position extérieure du Cameroun s'est globalement améliorée en 2024. Le déficit du compte courant a reculé à 3,2 % du PIB, contre 4,1 % en 2023. Cette amélioration résulte essentiellement de la hausse des exportations, en particulier celles de cacao soutenues par une augmentation record des cours mondiaux. Parallèlement, les importations ont diminué, notamment celles de véhicules et d'hydrocarbures, contribuant à un allègement de la facture extérieure.

Les flux financiers extérieurs nets ont connu une progression significative, atteignant 745,3 milliards de FCFA au troisième trimestre 2024, en glissement annuel. Cette hausse est portée par les engagements extérieurs nets de l'ensemble des secteurs économiques, notamment : (i) Le secteur privé non bancaire, avec des

engagements nets de +177 milliards de FCFA ; (ii) Le secteur public, avec +290,7 milliards, en lien avec l'émission d'un emprunt international de 335 milliards de FCFA ; et (iii) Le secteur bancaire, avec +277,6 milliards.

Les entrées nettes de capitaux proviennent majoritairement des tirages nets sur emprunts (68,3 %), tandis que les investissements directs étrangers (IDE) en représentent 31,7 % pour le secteur privé non bancaire. Pour le secteur public, les tirages nets constituent 99,7 % des flux entrants, les dons projets n'en représentant que 0,3 %. Le secteur bancaire a enregistré un solde net positif de 190,9 milliards de FCFA. Les réserves de change ont continué de se renforcer, atteignant l'équivalent de 3,7 mois d'importations de biens et services en 2024, contre 2,4 mois en 2016. Cette amélioration contribue à renforcer la résilience externe de l'économie nationale.

1.3.5. Développements sociaux

Malgré une légère amélioration des indicateurs de pauvreté, le Cameroun demeure confronté à des défis persistants en matière d'emploi, d'inégalités et de protection sociale. Le taux de pauvreté national est passé de 38,6 % en 2021 à 37,7 % en 2022, dans un contexte marqué par une réduction de l'inflation de 39,2 % et une augmentation du revenu par habitant de 7,5 %. Toutefois, cette amélioration globale masque des disparités importantes. La pauvreté reste particulièrement élevée au sein des ménages dirigés par des personnes déplacées internes (PDI), atteignant 42,7 %, avec un écart de genre prononcé : 46,6 % pour les femmes contre 41,3 % pour les hommes.

Les dépenses publiques consacrées à la

protection sociale demeurent faibles, représentant seulement 0,2 % du PIB en 2021. De ce fait, les programmes d'aide sociale ne couvrent qu'une proportion limitée des populations pauvres, limitant leur effet redistributif. Le marché du travail reste marqué par un taux de chômage élevé, estimé à 8,7 % en 2021, contre 5,7 % en 2010. Parallèlement, les inégalités de revenu demeurent significatives, avec un indice de Gini de 0,42, indiquant une répartition inégale des richesses. Sur le plan du développement humain, le Cameroun se classe au 155 rang sur 193 pays en 2023 selon le rapport 2025 sur l'indice de développement humain (IDH) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ce qui le maintient dans la catégorie des pays à développement humain moyen.

Encadré 1.1. Efforts de mobilisation des ressources domestiques et déficit de financement du développement

Bien que les ressources domestiques aient enregistré une légère progression, elles demeurent inférieures au seuil régional de référence de 17 % du PIB. En 2024, les recettes non pétrolières sont estimées à 13,2 % du PIB, contre 13,1 % en 2023. Cette performance modeste s'explique par l'absence d'avancées substantielles dans la mise en œuvre des réformes fiscales attendues. Parmi les principales contraintes figurent le retard dans la révision de la loi de 2013 sur les incitations à l'investissement, qui freine la rationalisation du régime des avantages fiscaux, ainsi que la persistance des exonérations excessives de TVA, qui érodent la base fiscale. Dans ce contexte, les recettes non pétrolières ne permettent pas de combler le déficit de financement du développement, estimé à 16,4 % du PIB à l'horizon 2030. Les recettes pétrolières, quant à elles, ont diminué de 2,9 % du PIB en 2023 à 2,4 % en 2024, en lien avec la baisse de la production pétrolière. Les dons extérieurs restent également faibles, représentant 0,3 % du PIB en 2024 contre 0,5 % en 2023.

Tableau 1.1. Indicateurs macroéconomiques et sociaux clés – Cameroun

	2020	2021	2022	2023	2024(e)	2025(p)	2026(p)
Croissance du PIB réel (%)	0,3	3,3	3,7	3,2	3,6	3,7	4,1
PIB réel par habitant (dollar des États-Unis)	1 434,5	1 443,6	1 458,7	1 466,8	1 511,1	1 558,9	1 614,5
Population totale (million)	26,211	26,916	27,633	28,373	29,2	29,9	30,7
Inflation (%)	2,5	2,3	6,3	7,4	4,5	3,9	3,6
Solde budgétaire primaire, dons inclus (% PIB)	-2,3	-2,3	-0,3	0,5	0,9	0,5	0,7
Solde budgétaire global, dons inclus (% PIB)	-3,3	-3,5	-1,1	-0,6	0,0	-0,6	-0,3
Solde du compte courant (% PIB)	-3,7	-4	-3,4	-4,1	-3,2	-2,7	-2,9
Espérance de vie à la naissance, total (années)	61,7	61,2	62,4	63,7	64,0	64,3	64,5

Source : Département des statistiques de la BAD, mai 2025. estimations (e) et prévisions (p)

1.4. Perspectives macroéconomiques et risques

1.4.1. Perspectives

Malgré un contexte mondial marqué par une incertitude persistante, les perspectives économiques du Cameroun demeurent favorables à court terme. Bien que les projections initiales aient été révisées à la baisse, la reprise de l'activité économique devrait se maintenir en glissement annuel. La croissance du PIB réel est

attendue à 3,7 % en 2025, puis à 4,1 % en 2026, portée par l'intensification des investissements publics (+16,1 % en 2025), ainsi que par le développement des secteurs extractifs, notamment le fer et le gaz.

L'inflation, après avoir atteint 4,5 % en 2024, devrait poursuivre sa tendance baissière, atteignant 3,9 % en 2025, puis 3,6 % en 2026. Ce repli s'explique par la baisse attendue des prix internationaux des produits agricoles et du pétrole brut.

Sur le plan budgétaire, le solde devrait se détériorer temporairement à $-0,6\%$ du PIB en 2025, en raison du recul des recettes pétrolières, de l'augmentation des dépenses d'investissement, et des coûts liés à l'organisation de l'élection présidentielle. Toutefois, une amélioration est anticipée en 2026 avec un déficit réduit à $-0,3\%$ du PIB, sous l'effet combiné de la maîtrise progressive de la masse salariale, appuyée par la mise en œuvre de la plateforme de gestion électronique AIGLES (Application informatique de gestion logique des effectifs et de la solde), et du renforcement des recettes fiscales à travers la poursuite des réformes engagées. Le compte courant devrait continuer à s'ajuster. Il est projeté à $-2,7\%$ du PIB en 2025, avant de se creuser légèrement à $-2,9\%$ en 2026, selon le rythme d'exécution du plan d'import-substitution.

1.4.2. Risques

Les perspectives économiques du Cameroun à court terme demeurent soumises à plusieurs sources de vulnérabilité. Les risques sécuritaires restent prééminents, notamment en lien avec la persistance des

crises dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord. Sur le plan externe, le retrait potentiel de l'aide américaine et l'application de nouveaux tarifs douaniers, estimés à 11% sur les exportations camerounaises vers les États-Unis, pourraient réduire les perspectives de croissance (Encadré 1.2). Des incertitudes politiques subsistent également, à l'approche des élections présidentielles prévues en 2025 et des législatives en 2026. La forte dépendance aux revenus pétroliers expose les finances publiques aux chocs des cours internationaux. La faiblesse relative des réserves de change et le resserrement des conditions de financement sur le marché régional des capitaux constituent également des contraintes majeures.

Néanmoins, certaines mesures d'atténuation peuvent contribuer à réduire l'exposition du pays à ces risques notamment (i) la poursuite de la reconstruction dans les zones touchées par l'insécurité, (ii) la garantie de la continuité des services sociaux de base, notamment la santé, (iii) la promotion de la transformation locale des matières premières.

Encadré 1.2. Impacts potentiels de la suspension de l'aide américaine et des droits de douane américains sur l'économie camerounaise

Effets de la suspension de l'aide américaine

La suspension de l'aide au développement accordée par les États-Unis, notamment à travers l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), aurait des impacts significatifs sur plusieurs secteurs essentiels au Cameroun, en particulier :

- Les secteurs sanitaire et humanitaire seraient les plus touchés, représentant entre 50 et 60% du financement annuel de l'USAID. Cette suspension compromettrait l'approvisionnement régulier et rapide en médicaments essentiels.
- Une perte directe estimée à 40 milliards FCFA dans le secteur de la santé.
- Une réduction de 62% du budget annuel de l'UNHCR Cameroun consacré à l'aide humanitaire.
- Une diminution globale de 50% des budgets annuels des agences des Nations Unies partenaires d'exécution des programmes de l'USAID au Cameroun.
- Des pertes d'emplois locaux et une réduction de 25% du budget des partenaires nationaux chargés de la mise en œuvre desdits programmes.

Effets de l'application de droits de douane américains (11%)

Effets négatifs :

L'instauration de nouveaux tarifs douaniers par les États-Unis pourrait avoir un effet négatif sur la croissance économique du Cameroun, à travers les canaux suivants :

- Les entreprises des secteurs du pétrole, du cacao, du bois et du caoutchouc naturel seraient directement exposées, bien que de manière modérée.
- Un ralentissement de la croissance des économies des principaux partenaires commerciaux du Cameroun et de l'économie mondiale pourrait affecter la demande extérieure.
- Un creusement du déficit du compte courant est anticipé. Toutefois, cet impact serait limité dans la mesure où les États-Unis ne figuraient pas en 2023 parmi les dix principaux clients du Cameroun, lesquels concentraient $77,1\%$ des exportations nationales.

¹ Les programmes publics de développement dans les zones de crise sont : le Programme spécial de reconstruction et de développement de la région de l'Extrême-Nord, et le Plan présidentiel de reconstruction et de développement des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

² Les autorités ont remplacé une partie ($52,6\%$) de l'opération d'émission de 380 milliards FCFA sur le marché

Effets positifs :

Malgré ces contraintes, certains effets positifs pourraient être observés, à savoir :

- La réduction marginale des exportations vers les États-Unis n'aurait pas d'impact significatif sur les réserves de change, qui devraient augmenter de 610 millions dollars des États-Unis en 2025.
- Un affaiblissement du dollar des États-Unis serait bénéfique pour le service de la dette extérieure, dont 28,5 % est libellée en dollars. Cette évolution permettrait une réduction de 7,9 % du service de la dette extérieure en 2025.

Implications politiques et recommandations

À court terme :

- Garantir la continuité des services de lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme, en assurant l'accès aux soins pour les populations vulnérables.

À moyen et long terme :

- Renforcer la souveraineté pharmaceutique, à travers la promotion d'initiatives industrielles locales de production de produits médicaux et sanitaires.
- Améliorer la mobilisation des ressources domestiques et inscrire dans le budget national une ligne de financement dédiée aux réponses aux chocs.
- Accélérer la diversification commerciale, notamment par la transformation locale accrue des produits de base.
- Poursuivre la construction d'infrastructures régionales, afin de connecter davantage le Cameroun aux marchés sous-régionaux, dynamiser les échanges commerciaux communautaires et renforcer la compétitivité du secteur privé.

1.5. Options politiques pour accélérer le développement économique

À Court terme

- Accélérer le développement des zones d'insécurité .
- Continuer de prioriser les prêts concessionnels .
- Poursuivre la baisse des subventions des prix des carburants et soutenir davantage les dépenses en capital³.
- Accélérer la création du fonds de maturation des projets d'investissement public sur financements extérieurs et la réforme des entreprises publiques (restructuration d'ENEO dans le secteur de l'électricité et de la SONARA dans le raffinage de pétrole).

À Moyen et long terme

- **Accélérer les réformes qui devraient permettre d'atteindre la cible de pression fiscale de 15% du PIB d'ici 2028**, à travers plusieurs leviers, notamment :

révision de la loi de 2013 pour rationaliser les incitations à l'investissement, rationalisation des exonérations de la TVA, suivi des opérations de restructuration d'entreprises, prélèvement complémentaire de 4 FCFA par transaction sur les transferts d'argent, optimisation du rendement du droit de timbre d'aéroport par la fixation d'un tarif spécifique pour la classe premium, renforcement de la fiscalité environnementale du secteur minier, poursuite de la segmentation de la population fiscale, renforcement de la digitalisation⁴.

- **Poursuivre la dynamique nationale de transformation des produits de base et la construction d'infrastructures régionales** (Encadré 1.3).
- **Accélérer les réformes de la stratégie nationale de développement du secteur financier 2024-2030**⁵.
- **Prévoir une ligne de crise dans le budget de l'Etat pour adresser efficacement les chocs** et limiter l'utilisation excessive des procédures exceptionnelles pour une meilleure exécution budgétaire et un paiement régulier des arriérés intérieurs.

régional en 2025 par un financement commercial extérieur. En effet, à travers le décret 2025/211 du 19 mai 2025, le président de la République a habilité le ministre des Finances à recourir à des emprunts sur les marchés financiers internationaux, pour un montant maximum de 200 milliards FCFA, destinés au financement des opérations de trésorerie de l'exercice 2025.

³Les subventions des prix des carburants devraient baisser de 94,2% en 2025 du fait du repli des cours du pétrole. Les dépenses en capital devraient représenter 33,5% des dépenses totales en 2025 contre une cible de 40% d'ici 2030.

⁴L'extension de la digitalisation inclut les actions suivantes : numérisation des contrôles dans les entreprises avec un suivi électronique de la production et de la facturation électronique des entreprises et des opérations de jeux de hasard, télécentres des impôts dans les arrondissements pour adresser le problème de collecte d'impôts au niveau des zones rurales, géolocalisation des contribuables, digitalisation des enregistrements, géolocalisation des interventions de la DGD, et amélioration de l'interopérabilité entre les systèmes internes et régionaux.

Encadré 1.3. Modalités d'appui au secteur privé comme levier de transformation structurelle

Le Gouvernement du Cameroun met en œuvre un ensemble cohérent de politiques visant à renforcer le rôle du secteur privé dans la transformation structurelle de l'économie nationale.

1. Incitations et cadre réglementaire

- Loi n°2013/004 du 18 avril 2013 sur les incitations à l'investissement privé, qui constitue le socle juridique de l'environnement des affaires incitatif.
- Exonérations fiscales accordées par la Direction générale des impôts (DGI), s'élevant à 252,5 milliards FCFA en 2023, en faveur des investissements productifs.
- Exonérations douanières attribuées par la Direction générale des douanes (DGD), pour un montant de 149,4 milliards FCFA en 2024, en appui aux investissements industriels.
- Régulation des exportations de matières premières, notamment par des mesures d'interdiction ou de taxation visant à favoriser leur transformation locale.

2. Partenariats public-privé (PPP)

- Loi n°2023/008 du 25 juillet 2023, portant régime général des contrats de partenariat public-privé, établissant un cadre juridique modernisé.
- Création du Conseil d'appui à la réalisation des contrats de partenariat (CARPA), en tant qu'unité spécialisée d'expertise et de coordination des projets PPP.

3. Zones économiques spéciales (ZES)

- Loi n°2013/011 du 16 décembre 2013, régissant le développement des zones économiques spéciales.
- Mise en œuvre du programme national d'aménagement des zones industrielles, visant à promouvoir l'industrialisation, à fluidifier la logistique et à renforcer l'attractivité des territoires. Parmi les projets en cours figurent :
 - o La zone industrielle intégrée du Port autonome de Kribi ;
 - o La ZES du corridor transfrontalier Ngoura II–Yokadouma ;
 - o La zone agricole de la plaine centrale ;
 - o La zone industrielle de Limbé ;
 - o Les ZES bois d'Édéa et de Bertoua.

4. Transformation des produits de base

Le pays privilégie une stratégie axée sur le développement des chaînes de valeur nationales, à travers :

- La transformation de l'argile et du feldspath en carreaux, avec des unités à Kribi et Kake ;
- Le déploiement de nouvelles cimenteries à partir de 2025 ;
- L'exploitation industrielle de la bauxite de Minim-Martap ;
- La restructuration de la Compagnie camerounaise d'aluminium (ALUCAM) ;
- Un investissement de 70,25 milliards FCFA pour sextupler la capacité de transformation du coton de la Cotonnière industrielle du Cameroun (CICAM) d'ici 2030 ;
- La valorisation des produits agricoles dans le cadre du technopôle agro-industriel de Ouassa Babouté ;
- L'exploitation accélérée des gisements de fer (Mbalam-Nabeba, Bipindi Grand-Zambi, Kribi Lobé) à partir de 2025 ;
- La restructuration des projets miniers stratégiques portant sur le rutile (Akonolinga), le cobalt-nickel-manganèse (Nkamouna), le fer (Nkout, Ntem, Ngovayang) et l'or (Bibemi, Mborguene, Garoua-Boulai).

5. Prospection d'investisseurs

- Organisation d'un Non-Deal Roadshow aux États-Unis et au Royaume-Uni en mars 2025, pour présenter les opportunités d'investissement dans le cadre de l'initiative ESG (Environnement, Social et Gouvernance).
- Lancement en avril 2025 du programme « Global Green Bond », visant à mobiliser des financements privés à travers un fonds public-privé dédié à l'acquisition d'obligations vertes souveraines.
- Préparation d'un code des mini-réseaux, destiné à stimuler l'investissement privé dans les mini-centrales hydroélectriques et solaires.
- Poursuite de la prospection d'investissements dans les infrastructures minières, en appui au développement du secteur extractif.

6. Développement des infrastructures régionales

- L'État investit dans la construction d'infrastructures régionales de transport et de connectivité, en vue de :
 - Renforcer l'intégration régionale avec les pays de la sous-région d'Afrique centrale ;
 - Améliorer la compétitivité des entreprises nationales ;
 - Accroître les échanges commerciaux communautaires.

STIMULER LA MOBILISATION ET L'UTILISATION EFFICIENTE DES CAPITAUX DOMESTIQUES

2

MESSAGES CLÉS

- La couverture du besoin de financement du développement reste entravée par la **faible performance des recettes fiscales et non fiscales**, conséquence de la lente mise en œuvre des réformes, ainsi que par la **baisse des recettes pétrolières** et la diminution des **dons extérieurs**.
- Le Cameroun dispose pourtant d'une **riche dotation en capital naturel**, qui représente une opportunité stratégique de financement alternatif. Cependant, plusieurs défis doivent être surmontés, notamment : **l'intégration du pays sur le marché du carbone**, **l'inclusion du capital naturel dans le calcul du PIB**, **l'accélération de la transformation locale des ressources**, et la **levée de la suspension du Cameroun de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE)**.
- Le **capital des affaires demeure limité**, dominé à 90,1 % par des très petites entreprises (TPE). Bien que la promulgation de la **Loi sur les PPP** en 2023 et la mise en place du **Conseil d'appui à la réalisation des contrats de partenariat (CARPA)** constituent des avancées, plusieurs réformes essentielles accusent des retards, notamment : la révision de **la loi de 2013 sur les incitations à l'investissement**, l'élaboration du **code des mini-réseaux** pour attirer l'investissement privé dans le secteur énergétique, ainsi que la **réforme des entreprises publiques stratégiques** telles que SONARA et ENEO.
- Les **allocations budgétaires insuffisantes aux secteurs sociaux prioritaires** freinent le développement du capital humain. Ce déficit est accentué par la **faible couverture sanitaire universelle**, et par **l'inadéquation des systèmes de formation** avec les exigences du marché du travail.
- En réponse à ces défis, le Cameroun est sur le point d'adopter une **Stratégie nationale de financement intégré (SNFI)**. Celle-ci recommande une **mobilisation optimale et coordonnée des financements** publics (domestiques et extérieurs) et privés (domestiques et extérieurs), en mettant l'accent sur la diversification des sources de financement, y compris **les instruments alternatifs et innovants**.

2.1. Introduction

Ce présent chapitre analyse les principales contraintes auxquelles le Cameroun est confronté en matière de financement du développement, notamment en ce qui concerne la **mobilisation des ressources domestiques**, l'**efficacité de la dépense publique**, et la **soutenabilité de la dette**.

Il propose une évaluation approfondie des ressources budgétaires disponibles et examine différentes autres formes de capital dont dispose le pays, incluant le capital naturel, le capital humain, le marché financier et le capital des affaires. L'analyse vise à identifier les leviers actuels de mobilisation de capitaux, à évaluer leur niveau d'efficacité et à mettre en évidence les obstacles qui en limitent la pleine valorisation.

L'objectif central est de déterminer comment le Cameroun peut optimiser l'usage de ces ressources afin de renforcer sa capacité à financer son développement de manière autonome et soutenable.

2.2. Mobilisation de ressources budgétaires

2.2.1. Besoins de financement du Cameroun

Le besoin de financement du Cameroun pour soutenir sa transformation structurelle est estimé à 10,9 milliards de dollars des États Unis à l'horizon 2030.

En 2024, le solde budgétaire s'est équilibré à 0,0 % du PIB, contre un déficit de 0,6 % en 2023. Cette amélioration résulte principalement de l'augmentation des recettes fiscales, conjuguée à la réduction des subventions et transferts. Cependant, les recettes publiques totales ont diminué, passant de 16,5 % du PIB en 2023 à 15,9 % du PIB en 2024. Cette contraction s'explique par la baisse des recettes pétrolières, due à un repli de la production, et par la réduction des dons extérieurs, limitant la marge de manœuvre budgétaire. Le financement du déficit budgétaire a été assuré par un panachage de sources, réparti comme suit : (i) Emprunt international : 48,9 % du financement total ; (ii) Émissions de titres publics sur le marché régional : 33,3 % ; (iii) Appuis budgétaires extérieurs : 12,6 % ; et (iv) Financement bancaire domestique : 5,2 %.

2.2.2. Recettes fiscales

Les recettes fiscales constituent la principale composante des recettes non pétrolières au Cameroun, représentant 92,2 % de celles-ci en 2024. Toutefois, leur niveau reste relativement faible en proportion du produit intérieur brut.

En 2024, les recettes fiscales s'élèvent à 12,2 % du PIB, un niveau en dessous du plancher communautaire fixé à 17 % par la CEMAC. Malgré cette faiblesse, le Cameroun se situe au-dessus de plusieurs pays pairs de la sous-région, notamment : (i) République du Congo : 10,5 % ; (ii) Gabon : 9,6 % ; (iii) République centrafricaine : 8,2 % ; et (iv) Guinée équatoriale : 2 %.

La structure des recettes fiscales en 2024 est dominée par les autres taxes sur les biens et services, qui représentent 55,0 % du total. Viennent ensuite : (i) les impôts directs : 26,9 %, (ii) les droits de douane et impôts sur le commerce international : 13,3 %, et (iii) les taxes spécifiques sur les produits pétroliers : 4,8 %.

Malgré une légère progression en 2024 par rapport à 2023 (12,2 % du PIB contre 12,0 %), cette évolution des recettes fiscales reste modeste, en l'absence de réformes fiscales structurelles telles que la révision de la loi de 2013 pour rationaliser les incitations à l'investissement, et la rationalisation des exonérations excessives de la TVA.

2.2.3. Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales demeurent faibles au Cameroun, représentant seulement 7,8 % des recettes non pétrolières en 2024. Leur contribution au produit intérieur brut a enregistré une légère baisse, passant de 1,1 % du PIB en 2023 à 1,0 % en 2024.

Malgré ce repli, le Cameroun affiche une performance relativement favorable en comparaison avec d'autres pays d'Afrique centrale. En 2024, les recettes non fiscales représentaient : (i) 1,1 % du PIB en République centrafricaine, (ii) 0,9 % en Guinée équatoriale, (iii) 0,7 % en République du Congo, et (iv) 0,7 % au Gabon. En valeur nominale, les recettes non fiscales se sont élevées à 331 milliards de FCFA en 2024, soit près de la moitié de leur potentiel estimé à 600 milliards de FCFA, ce qui met en évidence un important espace fiscal encore non exploité.

À fin juin 2024, la structure des recettes non fiscales était dominée par : (i) les cotisations pour la retraite : 30,6 %, (ii) les dividendes d'entreprises publiques : 21,7 %, et (iii) les droits de transit pétrolier : 15,8 %.

2.2.4. Mobilisation de ressources budgétaires domestiques et efficacité des dépenses

Le Cameroun renforce progressivement sa capacité à mobiliser des ressources budgétaires domestiques, en explorant de nouvelles niches fiscales et parafiscales. En 2025, plusieurs initiatives contribuent à élargir la base de recettes : (i) La mise en œuvre de la facturation électronique devrait générer des recettes supplémentaires estimées à 100 milliards FCFA par an ; (ii) L'assainissement du fichier solde, à travers l'identification des doublons et agents fictifs, devrait permettre des économies budgétaires de 15,5 milliards FCFA ; (iii) Le contrôle accru du secteur de la main-d'œuvre étrangère irrégulière devrait rapporter 20 milliards FCFA en 2025 ; et (iv) L'optimisation de la taxe sur les transferts d'argent devrait entraîner 15 milliards FCFA de recettes supplémentaires. Sur le volet des dépenses, l'État maintient une politique volontariste d'investissement public, avec une hausse prévue de 16,1 % en 2025, ce qui représenterait 33,5 % des dépenses budgétaires, en progression vers l'objectif de 40 % à l'horizon 2030.

Parallèlement, des efforts sont déployés pour rationaliser les dépenses improductives. En 2025 : (i) Les dépenses salariales représenteraient 28,5 % des dépenses budgétaires contre 27,8 % en 2024, nécessitant une meilleure maîtrise avec la nouvelle plateforme électronique AIGLES ; et (ii) Les subventions et transferts, qui représenteraient 13,0 % des dépenses budgétaires, devraient baisser de 23,9 %,

dont une diminution de 94,2 % des subventions des prix à la pompe des carburants.

2.3. Capital naturel du Cameroun

2.3.1. Aperçu du capital naturel du Cameroun

Le Cameroun dispose d'un capital naturel important, qui constitue un levier stratégique pour la transformation économique et la réalisation des objectifs de développement durable. Ce capital se compose de ressources renouvelables et non renouvelables, essentielles à la croissance verte, à la résilience climatique et à la préservation des écosystèmes.

En 2020, la valeur totale du capital naturel du Cameroun était estimée à 222,3 milliards de dollars des États-Unis, représentant 39,1 % de la richesse totale nationale. Cette richesse est constituée à 96,6 % de capital naturel renouvelable, incluant : (i) Des forêts riches en biodiversité, qui jouent un rôle central dans la régulation climatique et la séquestration du carbone ; (ii) Un potentiel hydroélectrique estimé à 12 000 mégawatts (MW), non encore entièrement exploité ; et (iii) Un potentiel solaire important, avec une insolation moyenne de 5,8 kWh/m²/jour, favorable à la production d'énergie propre. Le capital naturel non renouvelable (pétrole, gaz naturel, ressources minières) représente 3,4 % de la richesse naturelle du pays.

Au-delà de leur valeur économique, ces ressources fournissent des services environnementaux vitaux, notamment : (i) la séquestration du carbone, (ii) la régulation de la qualité de l'air et de l'eau, (iii) la préservation de la fertilité des sols, et (iv) la protection des habitats naturels.

Tableau 2.1. Décomposition du capital naturel du Cameroun (2020)

Ressources naturelles	Million US\$			Par tête, US\$		
	1995	2020		1995	2020	
Capital naturel renouvelable	195 303	214 794	10%	14 783	8 108	-45%
Forêts, bois	27 721	25 574	-8%	2 098	965	-54%
Forêts, loisirs, chasse et pêche (es1)	541	499	-8%	41	19	-54%
Forêts, produits forestiers non ligneux	6 964	6 425	-8%	527	243	-54%
Forêts, rétention d'eau (es3)	10 508	9 694	-8%	795	366	-54%
Mangroves	1 710	1 714	0%	129	65	-50%
Pêche	759	555	-27%	57	21	-64%
Terres agricoles	143 570	152 817	6%	10 867	5 769	-47%
Énergie hydroélectrique	9 162	17 513	91%	694	661	-5%
Capital naturel non renouvelable	17 476	7 517	-57%	1 323	284	-79%
Pétrole	6 776	3 388	-50%	513	128	-75%
Gaz naturel	2 972	3 636	22%	225	137	-39%
Charbon	0	0	..	0	0	..
Métaux et minéraux	0	0	..	0	0	..
Capital naturel total	212 779	222 311	0	16 106	8 392	

Source : Banque mondiale, *Wealth Accounting and the Valuation of Ecosystem Services (WAVES)*. Disponible sur : <https://datacatalog.worldbank.org/dataset/wealth-accounting>

2.3.2. Contribution économique du capital naturel

La contribution du capital naturel à l'économie camerounaise demeure modérée, car son potentiel est sous-exploité. En termes agrégés, les rentes issues du capital naturel sont passées de 6,5 % du PIB en 2018 à 4,7 % en 2020, traduisant une baisse de la valorisation économique effective de ces ressources. Le secteur pétrolier reste le principal contributeur direct aux finances publiques. En 2024, les revenus pétroliers ont été estimés à 762 milliards FCFA, soit 14,9 % des recettes publiques. Par ailleurs, les impôts sur les sociétés pétrolières devraient générer 154,2 milliards FCFA en 2025, illustrant le rôle fiscal non négligeable du secteur. La filière forestière constitue un autre pilier du capital naturel renouvelable. En 2022, elle a contribué à hauteur de 3,8 % du PIB, bien que sa contribution directe aux recettes publiques reste limitée, avec une moyenne de 1,1 % des recettes totales sur la dernière décennie.

En matière de création de richesse et d'emplois, la production industrielle de bois rond a généré un chiffre d'affaires de 940,9 milliards FCFA, et soutient environ 45 000 emplois, dont près de 48,9 % dans le secteur informel.

2.3.3. Estimations et dynamique du capital naturel

Entre 1995 et 2020, la valeur totale du

capital naturel est passée de 212,8 milliards à 222,3 milliards de dollars des États-Unis, soit une augmentation de 4,5 %. Cette progression globale est principalement attribuable à la croissance du capital naturel renouvelable, qui a enregistré une hausse de 10 %. En revanche, la valeur du capital naturel non renouvelable a chuté de 57 %, traduisant l'épuisement progressif des ressources extractives ou leur faible valorisation économique.

Toutefois, cette augmentation en valeur absolue masque une dégradation marquée en termes relatifs. Le capital naturel par habitant a fortement diminué de 47,9 %, passant de 16 105 dollars des États-Unis en 1995 à 8 392 dollars des États-Unis en 2020. Cette baisse est observée tant pour le capital renouvelable (-45 %) que pour le capital non renouvelable (-79 %), reflétant une pression démographique croissante et une exploitation peu durable des ressources.

Par ailleurs, la part du capital naturel dans la richesse totale du pays a nettement reculé, passant de 68,5 % en 1995 à 40,2 % en 2020, ce qui suggère une modeste transformation des ressources naturelles, mais aussi une sous-utilisation stratégique du potentiel naturel.

2.3.4. Défis d'exploitation du capital naturel

L'exploitation du capital naturel au Cameroun demeure confrontée à plusieurs défis

structurels et institutionnels. Premièrement, la préservation du capital naturel doit être renforcée. L'exploitation intensive des ressources, la déforestation, la pollution et la pression démographique exercent une pression croissante sur les écosystèmes. Deuxièmement, le cadre statistique national, encore fondé sur le Système de comptabilité nationale (SCN) 2008, ne permet pas d'intégrer de manière explicite le capital naturel dans les principaux agrégats macroéconomiques, notamment le produit intérieur brut. La transition vers le SCN 2025, qui prévoit une prise en compte élargie du capital naturel dans les comptes nationaux, apparaît comme une étape stratégique pour refléter de manière plus fidèle la richesse réelle du pays.

Troisièmement, il est crucial de promouvoir la transformation locale des ressources naturelles, afin de rompre avec la dépendance historique à l'exportation de matières premières brutes. Enfin, le Cameroun doit accélérer son intégration sur le marché du carbone, en valorisant les services de séquestration offerts par ses forêts et écosystèmes, en mettant en place un système de contrôle des quantités de carbone demandées, et en faisant un inventaire forestier national (prévu en 2026). Selon les estimations disponibles, la séquestration du carbone pourrait se traduire par une augmentation du PIB estimée à 4,49 milliards de dollars des États-Unis.

Tableau 2.2. PIB ajusté en tenant compte de la séquestration du carbone : Cameroun et pays pairs (2020)

	PIB traditionnel (milliard US\$)	PIB ajusté de la séquestration (milliard US\$)	Variation	
			Milliard US\$	%
Rep. Centrafricaine	2,45	10,56	8,11	330,81
Congo	13,51	18,46	4,95	36,63
Congo, Rep. Dém.	66,44	86,07	19,62	29,54
Gabon	21,12	25,73	4,62	21,86
Cameroun	44,94	49,43	4,49	9,99
Mozambique	18,41	19,93	1,52	8,27
Angola	122,02	129,83	7,81	6,40
Ouganda	47,57	49,35	1,78	3,75
Zambie	29,12	30,18	1,06	3,64
Cote d'Ivoire	70,32	72,21	1,89	2,69
Tanzanie	73,53	75,47	1,94	2,64
Ethiopie	120,36	122,56	2,20	1,83
Nigeria	477,38	481,04	3,66	0,77
Autres	1 910,42	1910,29	-0,13	-0,01
Total	3 025,63	3 091,72	66,10	2,18

Note: Le PIB ajusté de la séquestration est calculé à partir des valeurs du PIB à prix courants, corrigées des estimations de la valeur des services de séquestration du carbone.

Source: Calculs des auteurs basés sur le prix de la compensation carbone du Système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SEQUE-UE). Les données sur la séquestration du carbone sont issues de Harris et al., 2021. Les données relatives au PIB proviennent du Département de la statistique de la Banque africaine de développement (avril 2025).

2.4. Capital des affaires

2.4.1. Préparer le terrain

Cadre et ressources institutionnels

La création d'entreprise est facilitée par les Centres de formalités de création d'entreprises (CFCE), qui opèrent comme guichets uniques, centralisant les démarches administratives requises pour le démarrage d'une activité économique. En complément, l'État a mis en place une plateforme numérique d'information (eRegulations), qui fournit aux entrepreneurs et investisseurs des données claires et actualisées sur les procédures administratives, les obligations réglementaires et

les incitations disponibles. L'Agence de promotion des investissements (API) joue également un rôle central en promouvant les opportunités économiques du pays.

Représentation du secteur privé

Le secteur privé s'est structuré autour du Groupement des entreprises du Cameroun (GECAM), créé en 2023. Régi par la Loi du 16 décembre 2021 relative aux organisations interprofessionnelles, le GECAM fédère un large éventail d'acteurs, dont des groupements professionnels, des associations d'entreprises et des entreprises individuelles. Il est aujourd'hui reconnu comme l'organisation la plus représentative du secteur privé camerou-

nais, regroupant plus de 1 000 entreprises membres couvrant toutes les catégories d'activité économique. Le GECAM assure la représentation officielle du secteur privé auprès des pouvoirs publics.

2.4.2. Indicateurs du capital des affaires

Le capital des affaires au Cameroun demeure encore relativement faible en proportion de la richesse nationale. En 2020, il était estimé à 43,8 milliards de dollars des États-Unis, contre 13,2 milliards en 1995, soit une augmentation par plus de trois en 25 ans. Cependant, il ne représente que 7,9 % de la richesse totale du pays, traduisant une sous-utilisation du potentiel productif du secteur privé. En 2023, le pays comptait 430 268 entreprises enregistrées. La structure entrepreneuriale est largement dominée par le secteur des très petites entreprises (TPE), qui constituent 90,1 % du total, suivies des petites entreprises (8,8 %), des moyennes entreprises (0,9 %) et des grandes entre-

prises (0,2 %). Cette répartition illustre la prépondérance du secteur informel et la fragmentation du tissu productif. La répartition géographique révèle une forte concentration urbaine, avec 52,6 % des entreprises situées à Douala (33,0 %) et Yaoundé (19,6 %). Cette centralisation limite l'essor économique dans les autres régions et accentue les déséquilibres territoriaux. En termes sectoriels, l'activité de ces entreprises est largement polarisée autour du secteur tertiaire, qui regroupe 85,5 % des entreprises, dont 52,8 % dans le commerce. Le secteur secondaire représente 14,2 %, dont 12,0 % dans les industries manufacturières, tandis que le secteur primaire reste marginal (0,3 %). Par ailleurs, seulement 1,4 % des entreprises sont installées dans les zones à fort potentiel logistique et stratégique (zones industrielles, portuaires, aéroportuaires et ferroviaires), ce qui limite leur intégration aux chaînes de valeur et aux infrastructures de production et d'exportation.

Figure 2.1. Répartition des entreprises par taille (nombre), Cameroun, 2023

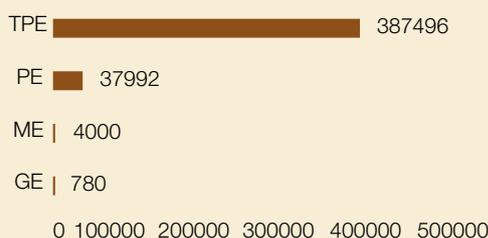
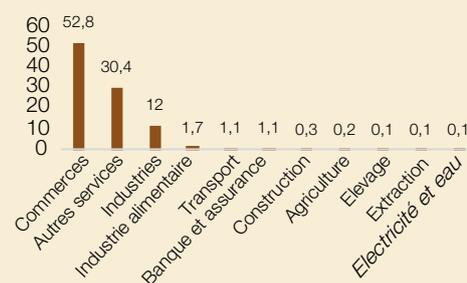


Figure 2.2. Répartition des entreprises par secteur (%), Cameroun, 2023



Source : Calculs des auteurs utilisant des données issues des administrations nationales (2023).

2.4.3. Défis et opportunités pour améliorer le capital des affaires au Cameroun

Défis structurels et institutionnels

Le secteur privé camerounais demeure confronté à plusieurs obstacles majeurs :

- Contexte sécuritaire fragile, notamment dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, limitant l'investissement privé, l'activité économique locale et la mobilité des biens et personnes.
- Instabilité du cadre fiscal, avec des pratiques de redressement jugées imprévisibles et une multiplication des contrôles fiscaux, affectant la confiance des opérateurs économiques.
- Défaillance dans l'approvisionnement énergétique, notamment l'absence de fourniture régulière et fiable en électricité,

qui constitue un frein majeur à la productivité industrielle.

- Accès limité au financement, marqué par une chute préoccupante du crédit au secteur privé, passé de 19 % du PIB en 2023 à 9,5 % en 2024, puis à 7,7 % en 2025, réduisant la capacité d'investissement des entreprises, en particulier des PME.

Opportunités institutionnelles et économiques

Malgré ces défis, plusieurs avancées créent un cadre propice au renforcement du capital des affaires :

- La promulgation en 2023 de la Loi sur le PPP offre un cadre modernisé pour la collaboration entre l'État et le secteur privé. L'Unité PPP, incarnée par le Conseil d'appui à la réalisation des contrats de

partenariat (CARPA), dont le GECAM est membre du conseil d'administration, constitue un instrument clé d'opérationnalisation.

- Des réformes structurelles sont en préparation, notamment : (i) la révision de la loi de 2013 sur les incitations à l'investissement, afin de les rationaliser et d'en améliorer l'efficacité ; et (ii) l'élaboration d'un code des mini-réseaux, destiné à attirer les investissements privés dans le secteur de l'énergie décentralisée.
- Plusieurs zones à fort potentiel économique sont en cours d'aménagement (Encadré 1.3).

2.5. Capital humain du Cameroun

2.5.1. État actuel du capital humain du Cameroun

Éducation

Les indicateurs relatifs à l'accès à l'éducation montrent des disparités selon les niveaux d'enseignement. En 2023 : le taux brut de scolarisation s'établit à (i) 40,8 % pour le préscolaire (contre 39,7 % en 2022), (ii) 122,2 % pour le primaire, (iii) 47,5 % pour le secondaire, et (iv) 16,6 % pour l'enseignement supérieur (contre 16,2 % en 2022). Le taux d'achèvement affiche une progression modérée : (i) 75,6 % pour le primaire (contre 75,1 % en 2022), et (ii) 50,8 % pour le premier cycle du secondaire (contre 45,9 % en 2022). Le taux d'alphabétisation de la population adulte est estimé à 75 % en 2023, témoignant d'un niveau intermédiaire, mais révélant

également des marges importantes de progrès, en particulier pour les zones rurales et les populations vulnérables.

Santé

Les indicateurs de santé montrent des avancées notables, bien que des défis structurels persistent. En 2020, le taux de mortalité maternelle était de 438 décès pour 100 000 naissances vivantes, en deçà de la moyenne de l'Afrique centrale (587,4). En 2021, le taux de mortalité infantile était de 47 pour 1 000, également inférieur à la moyenne régionale (59,6). L'espérance de vie à la naissance a progressé, atteignant 64 ans en 2024, contre 63,7 ans en 2023, et 60,1 ans pour la moyenne de la sous-région.

Emploi

En 2021, 62,0 % de la population était en âge de travailler. Le taux d'emploi s'élevait à 50,8 %, avec une répartition de 54,1 % en milieu rural et 48,6 % en milieu urbain. Le marché du travail demeure largement dominé par le secteur informel, qui représente 86,7 % des emplois : (i) 52,0 % dans le secteur informel non agricole, et (ii) 34,7 % dans le secteur informel agricole. Les emplois formels restent limités, avec 8,2 % dans le secteur public et 5,1 % dans le secteur privé formel. Le taux de chômage, en hausse, atteint 8,7 % en 2021, contre 5,7 % en 2010, soulignant une inadéquation persistante entre la formation, les opportunités économiques et les besoins du secteur privé.

Tableau 2.3. Indicateurs d'éducation, de santé et de main-d'œuvre au Cameroun

Capital humain	Variation			
	2021	2022	2023	2024
Éducation				
Taux brut de préscolarisation (%)		39,7	39,7	
Taux moyen d'encadrement au préscolaire (élèves par enseignant)		20	20	
Ratio élèves par salle de classe au préscolaire (élèves par salle de classe)		24	24	
Taux brut de scolarisation au primaire (%)				
Taux d'achèvement du cycle primaire (%)		75,1	75,1	
Taux d'achèvement des filles en dernière année du cycle primaire (%)		71,3	71,3	
Taux d'alphabétisation (%)				
Taux moyen d'encadrement au primaire (élèves par enseignant)		43	43	
Ratio élèves par salle de classe au primaire (élèves par salle de classe)		44	44	
Taux brut de scolarisation au secondaire (%)				
Taux d'achèvement du premier cycle secondaire (%)		45,87	45,87	
Ratio élèves par salle de classe au secondaire (élèves par salle de classe)		32	32	
Taux moyen d'encadrement au secondaire (élèves par enseignant)				
Taux brut de scolarisation au supérieur (%)		16,2	16,2	
Dépenses publiques d'éducation (milliards FCFA)		746,9	746,9	
Santé				
Taux de couverture santé universelle, total (%)				
Taux de couverture santé universelle, femmes enceintes (%)				
Taux de couverture santé universelle, enfants de moins de 5 ans (%)				
Taux de mortalité infantile (pour 1000)		47		
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)		438		
Espérance de vie à la naissance (ans)				64
Dépenses de santé (milliards FCFA)		206,7	206,7	
Emploi				
Population en âge de travailler (14 ans et plus) (% de la population)		62,0		
Taux d'emploi (%)		50,8		
Taux d'emploi en milieu rural (%)		54,1		
Taux d'emploi en milieu urbain (%)		48,6		
Proportion des emplois informels non agricoles (% des emplois totaux)		52,0		
Proportion des emplois informels agricoles (% des emplois totaux)		34,7		
Proportion des emplois publics (% des emplois totaux)		8,2		
Proportion des emplois privés formels (% des emplois totaux)		5,1		

Source: Rapport sur la situation et les perspectives économiques, sociales et financières, novembre 2024, Loi de finances 2025.

2.5.2. Principaux obstacles au développement du capital humain au Cameroun

Le développement du capital humain au Cameroun se heurte à plusieurs obstacles structurels, financiers et contextuels. **Premièrement**, les **allocations budgétaires insuffisantes aux secteurs sociaux prioritaires** freinent les progrès. En 2023, seulement 15,9 % des dépenses publiques totales étaient consacrées à l'éducation et **4,5 % à la santé**. Ces niveaux restent largement en deçà des engagements internationaux recommandés, notamment ceux fixés par l'Initiative de Dakar et la Déclaration d'Abuja. **Deuxièmement**, la **structure des dépenses sociales** révèle un déséquilibre important. En 2023, 93,2 % des dépenses sociales ont été allouées aux dépenses courantes, tandis que les dépenses social-

es en capital ne représentaient que 6,8 %, limitant ainsi les investissements structurants dans les infrastructures éducatives, sanitaires et de formation. **Troisièmement**, il existe une **inadéquation persistante entre les programmes de formation et les besoins du marché du travail**. Cette désarticulation se traduit par des qualifications professionnelles peu adaptées, contribuant à un taux de chômage élevé, en particulier chez les jeunes, qui représentent environ 63 % de la population. Le déficit d'insertion professionnelle des jeunes diplômés constitue un signal d'alarme sur l'efficacité du système éducatif et de formation. **Enfin**, la **crise sécuritaire** dans plusieurs régions du pays (notamment l'Extrême-Nord, le Nord-Ouest et le Sud-Ouest) affecte l'accès équitable aux services sociaux de base.

2.5.3. Investir dans l'éducation et le développement des compétences

Le renforcement du capital humain au Cameroun nécessite une augmentation significative des investissements publics dans l'éducation et le développement des compétences, en cohérence avec les stratégies sectorielles en cours. Ces investissements sont essentiels pour améliorer l'accès, la qualité et la pertinence de l'enseignement.

Le Gouvernement est engagé dans la mise en œuvre de la Stratégie de développement des compétences techniques et professionnelles (2024–2030) et de la Stratégie du secteur de l'éducation et de la formation (2023–2030). La concrétisation de ces cadres stratégiques passe par : (i) la construction et la réhabilitation d'infrastructures éducatives et de formation ; (ii) l'amélioration de l'environnement d'apprentissage ; et (iii) le renforcement de l'offre de formation dans les disciplines STIM (Sciences, Technologie, Ingénierie et

Mathématiques), essentielles à l'industrialisation et à la compétitivité.

L'adaptation des compétences techniques et professionnelles aux secteurs émergents, notamment ceux liés à la croissance verte, constitue une priorité. Cela implique la mobilisation de plusieurs leviers, notamment : (i) le PPP dans l'éducation et la formation ; (ii) la promotion de l'innovation et de l'entrepreneuriat vert ; (iii) le renforcement des compétences numériques et technologiques ; et (iv) l'implication active des communautés locales dans la conception et la mise en œuvre des programmes de formation.

Dans cette dynamique, les autorités ont récemment annoncé la création de bureaux municipaux de l'emploi et le lancement d'un programme de 10 000 emplois verts, marquant un pas vers une approche décentralisée et inclusive du développement des compétences et de l'employabilité des jeunes.

Encadré 2.1. Réformes et investissements à succès dans l'éducation au Cameroun

Le Cameroun a mis en œuvre plusieurs réformes et initiatives ciblées qui ont contribué à renforcer l'accès, la qualité et l'équité dans le secteur de l'éducation, en particulier en milieu rural et défavorisé.

Réduction du coût des manuels scolaires

Depuis 2014, des efforts soutenus ont permis de réduire de 50 % le coût des manuels scolaires, ce qui a sensiblement amélioré leur disponibilité dans les établissements scolaires. Le ratio manuel/élève est ainsi passé de 1 pour 12 élèves en 2016 à 3 manuels pour 2 élèves en 2023, renforçant la qualité de l'apprentissage en classe.

Programme d'appui à la réforme de l'éducation

Ce programme national a permis de renforcer les capacités du système éducatif à travers :

- (i) le recrutement de 12 000 enseignants sur les 18 000 initialement prévus,
- (ii) la formation de 60 000 enseignants à l'application des nouveaux curricula,
- (iii) la distribution de 7 millions de manuels scolaires, et
- (iv) l'introduction progressive du préscolaire en zone rurale, en vue de favoriser l'apprentissage précoce et l'égalité des chances dès le jeune âge.

Initiatives communautaires pour l'éducation

Des actions locales complémentaires ont également émergé. Dans certaines communes, telles que Bamoungong, des initiatives portées par les élites locales et la diaspora ont permis :

- (i) la construction et l'équipement d'écoles communautaires, et
- (ii) l'organisation de fêtes de l'excellence récompensant les meilleurs élèves, en vue de promouvoir une culture de la performance et de l'engagement communautaire dans le système éducatif.

2.5.4. La santé comme pilier du développement du capital humain

En 2023, le taux de couverture sanitaire universelle s'élevait à 66,4 %, traduisant un accès progressif mais encore partiel des populations aux services de santé essentiels.

En matière de lutte contre les maladies transmissibles prioritaires : (i) 490 484 personnes vivent avec le VIH/SIDA, dont 91,5 % sont sous traitement antirétroviral, (ii) 2 977 754 cas de paludisme ont été recensés, avec un taux de traitement de 77,8 %, (iii) la morbidité liée au paludisme est relativement contenue, estimée à 28,0

%, et (iv) 85,9 % des personnes vivant avec le VIH présentent une charge virale supprimée, témoignant de l'efficacité des efforts de prise en charge. Ces résultats suggèrent que l'impact de ces pathologies majeures sur la productivité de la main-d'œuvre reste limité, bien que des disparités territoriales et socioéconomiques subsistent dans l'accès aux soins.

Toutefois, pour assurer la soutenabilité des progrès observés et renforcer la résilience du système de santé, plusieurs mesures sont nécessaires : (i) Accroître de manière significative les dépenses publiques de santé, qui ne représentaient que 4,5 % des dépenses totales en 2023, soit un niveau inférieur aux engagements internationaux (notamment la Déclaration d'Abuja de 2001 recommandant un seuil de 15 %), et (ii) Investir dans la production locale de produits sanitaires, en particulier à travers la construction d'usines de fabrication de médicaments et de dispositifs médicaux, afin de réduire la dépendance aux importations et d'assurer une réponse rapide en cas de crises sanitaires.

2.6. Capital financier

2.6.1. Marchés des capitaux et financiers domestiques

En tant que membre de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), le Cameroun bénéficie d'un accès structuré au marché régional des capitaux ainsi qu'au marché financier régional, constituant des instruments essentiels de mobilisation des ressources domestiques pour le financement du développement.

Marché régional des titres publics

Le marché régional des capitaux, piloté par la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), permet aux États membres d'émettre des titres publics afin de financer leur déficit budgétaire. Le Cameroun y a régulièrement recours, consolidant ainsi sa stratégie d'endettement à l'échelle régionale. En 2024, les émissions camerounaises sur ce marché ont permis de lever 317,6 milliards de FCFA, représentant 33,3 % du financement du déficit budgétaire national.

Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale

Le marché financier régional est représenté par la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC). À ce jour, 17 entreprises, bancaires et non bancaires, opérant au Cameroun sont cotées à la BVMAC. Toutefois, ce marché reste peu profond, avec une capitalisation boursière encore limitée et une faible participation des entreprises non financières.

Transferts de fonds des migrants

Parmi les sources alternatives de financement du développement, les transferts de fonds de la diaspora jouent un rôle croissant. En 2023, ces transferts ont atteint 477,1 milliards de FCFA, soit 1,6 % du PIB, en hausse par rapport à 341,3 milliards en 2022. Cette performance place le Cameroun en tête dans la sous-région, loin devant : (i) le Congo (26,7 milliards FCFA, soit 0,3 % du PIB), et (ii) le Gabon (11,2 milliards FCFA, soit 0,1 % du PIB).

2.6.2. État du développement financier au Cameroun

Indice de développement financier

L'indice de développement financier du Cameroun, mesuré sur une échelle de 0 à 1, reste faible. Il est passé de 0,08 en 2010 à 0,10 en 2021, illustrant une progression lente. Ce niveau est comparable à ceux de pays voisins : (i) Gabon : 0,12, (ii) République du Congo : 0,09, (iii) Guinée équatoriale : 0,08, et (iv) République centrafricaine : 0,04. La composante dominante de cet indice au Cameroun est liée aux institutions financières (score de 0,20), notamment en raison de leur efficacité opérationnelle (0,56). En revanche, les scores liés à l'accès (0,05) et à l'approfondissement (0,05) des institutions financières restent très faibles, reflétant une faible inclusion financière et une pénétration limitée des services financiers.

Structure du système bancaire et financier

Au 30 novembre 2024, le système bancaire camerounais comptait : (i) 19 banques, avec un total bilan de 12 439,7 milliards FCFA, (ii) 8 181,8 milliards FCFA de dépôts, et (iii) 5 918,9 milliards FCFA de crédits à la clientèle. À fin décembre 2023, le système financier comprenait également : (i) 7 établissements financiers,

totalisant un bilan de 454,5 milliards FCFA, et (ii) 378 établissements de microfinance (EMF), avec un total bilan de 1 092,7 milliards FCFA. Le taux de bancarisation au sens large a atteint 53,4 % de la population active en 2023, témoignant d'un progrès notable, mais avec de fortes disparités territoriales et sociales.

Faible dynamisme du marché financier

La Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC) reste peu dynamique. En 2023, seules 17 entreprises camerounaises y étaient cotées, représentant : (i) 2,2 % des grandes entreprises du pays, et (ii) 0,004 % de l'ensemble des entreprises enregistrées. Cette très faible représentation limite la mobilisation de ressources à long terme via les marchés de capitaux. De plus, le marché des titres publics, bien que régulièrement utilisé, fait face à un rétrécissement de la liquidité, posant des défis pour l'absorption efficace des émissions par les investisseurs institutionnels.

2.6.3. Mobiliser des ressources financières pour le développement du Cameroun

Stratégie nationale de financement intégré

Le Cameroun est en cours d'adoption d'une Stratégie nationale de financement intégré (SNFI). Celle-ci propose une approche coordonnée visant à mobiliser de manière optimale l'ensemble des sources de financement disponibles, publiques et privées, domestiques et extérieures, en intégrant des instruments conventionnels ainsi que des mécanismes de financement innovants.

État actuel du système financier

Le système financier national est composé de : (i) 19 banques commerciales, (ii) 7 établissements financiers, (iii) 378 établissements de microfinance (EMF), (iv) ainsi que de systèmes informels tels que les tontines, qui jouent un rôle important dans l'épargne communautaire. La Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) demeure un partenaire stratégique dans le financement de projets structurants, en particulier dans les infrastructures et le développement régional.

Marchés financiers : Usage limité et défis persistants

La BVMAC reste sous-utilisée, avec un marché obligataire plus actif que le marché des actions. Le marché des titres publics, bien que plus sollicité, est confronté à un rétrécissement de la liquidité, ce qui limite la profondeur du marché et la capacité des investisseurs à réagir aux émissions.

Sources alternatives encore peu exploitées

Plusieurs sources de financement internes présentent un potentiel non négligeable mais restent peu mobilisées : (i) Épargne privée : en 2022, elle représentait 15,1 % du PIB, bien en deçà de la moyenne des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (24,8 %). (ii) Établissements de paiement électronique : leur rôle croissant dans l'inclusion financière offre des opportunités nouvelles de captation d'épargne et de mobilisation de ressources via les canaux digitaux. (iii) Compagnies d'assurance : les allocations de leurs actifs se répartissent principalement entre les obligations et titres publics (30,6 %), les dépôts bancaires (30,5 %) et les actions (13,8 %). Une diversification plus stratégique pourrait renforcer leur contribution au financement de long terme. (iv) Fonds de pension : leur potentiel d'investissement demeure sous-exploité. Des réformes sont nécessaires pour favoriser l'orientation de ces ressources vers des actifs financiers, des infrastructures et des secteurs porteurs à forte rentabilité. (v) Fonds d'investissement et capital-risque : très peu actifs au Cameroun, leur développement est freiné par l'absence d'un cadre juridique clair pour la protection des investisseurs et des sorties d'investissement. (vi) Fonds issus de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) : leur contribution au développement reste marginale, freinée par un vide juridique et réglementaire, ainsi qu'une absence d'incitations claires pour canaliser ces fonds vers des projets à fort impact socio-économique.

2.6.4. Ressources financières offshore pour le développement du Cameroun

La **SNFI** reconnaît l'importance stratégique des ressources financières offshore comme complément aux financements domestiques.

Dette extérieure et financement concessionnel

Le Cameroun accorde une priorité aux prêts concessionnels, conformément à sa Stratégie d'endettement public à moyen terme 2025-2027. En 2024, la dette extérieure représentait 66,4 % de la dette publique totale.

Investissements directs étrangers

En 2022, les IDE reçus par le Cameroun ont atteint 530 milliards FCFA, traduisant un intérêt continu des investisseurs étrangers. Toutefois, la concentration sectorielle reste problématique : les flux sont majoritairement dirigés vers les secteurs pétrolier, minier et des infrastructures, au détriment des secteurs stratégiques tels que : (i) l'industrie manufacturière, (ii) l'agriculture moderne, (iii) les services de santé, et (iv) les technologies émergentes, dont l'intelligence artificielle. L'absence d'une loi d'orientation des investissements constitue un frein majeur à la diversification sectorielle des IDE.

Aide publique au développement

L'aide extérieure est en déclin, une tendance exacerbée par la suspension récente de l'aide américaine, qui affecte notamment les secteurs sociaux (santé, éducation, protection humanitaire), et fragilise les capacités de réponse aux vulnérabilités internes.

Transferts de fonds de la diaspora

Les transferts de la diaspora ont atteint un niveau record de 1 029 milliards FCFA en 2023, représentant un volume nettement supérieur à celui des autres pays de la sous-région. Néanmoins, ces ressources sont faiblement orientées vers les investissements productifs, en raison : (i) de l'absence d'instruments financiers dédiés (tels que des obligations de la diaspora), et (ii) du manque de dispositifs incitatifs et de canaux sécurisés d'investissement.

Crowdfunding et finance participative

Le financement participatif (crowdfunding) est en phase d'émergence, avec la multiplication de plateformes numériques. Toutefois, son développement est limité par : (i) l'absence de cadre juridique spécifique, (ii) la faible crédibilité des plateformes existantes, et (iii) l'insuffisance de mécanismes de protection des investisseurs, notamment pour la diaspora. Le déploiement d'un écosystème réglementé de crowdfunding pourrait renforcer la participation directe de la diaspora au financement de projets de développement communautaire, en particulier dans les secteurs agricoles, éducatifs et sanitaires.

Finance islamique

La finance islamique a connu une croissance progressive au Cameroun, mais reste marginale, avec seulement 3 banques sur 19 proposant des produits conformes à ses principes. Le développement de ce segment requiert : (i) un cadre réglementaire clair, (ii) une diversification des produits (sukuk, microfinance islamique), et (iii) des capacités renforcées de supervision financière.

Flux financiers illicites

Les FFI constituent un obstacle majeur à la mobilisation des ressources. Entre 1970 et 2022, le Cameroun aurait perdu 56 350,4 milliards FCFA, soit 80,5 % du gap de financement estimé pour les projets prioritaires de la Stratégie nationale de développement (SND) d'ici 2030 (70 000 milliards FCFA). En 2023, les pertes enregistrées par les services douaniers ont été estimées à 114,4 milliards FCFA. La lutte contre les FFI nécessite une approche multisectorielle, incluant : (i) le renforcement de la transparence fiscale et douanière, (ii) la coopération internationale en matière de lutte contre l'évasion et l'érosion fiscales, et (iii) l'amélioration de la traçabilité des flux transfrontaliers.

Encadré 2.2. Mobilisation de financements privés externes supplémentaires prévus dans la SNFI

La Stratégie nationale de financement intégré (SNFI) reconnaît le rôle potentiel des mécanismes de financement innovants et structurés dans la mobilisation de ressources privées externes pour le développement. En plus des ressources financières offshore susmentionnées, la SNFI évoque trois autres instruments financiers supplémentaires comme porteurs de potentiel, notamment : Project-Finance, Joint-Venture et Offsets.

Project-Finance

Le Project-Finance permet de structurer des investissements d'envergure en s'appuyant sur la capacité du projet à générer des flux financiers propres. Le barrage hydroélectrique de Nachtigal (420 MW) constitue un exemple emblématique au Cameroun. Ce projet, d'un coût total de 1,2 milliard d'euros, a mobilisé un consortium d'investisseurs publics et privés internationaux, illustrant la faisabilité de ce modèle pour le financement d'infrastructures stratégiques.

Joint-Venture

Les Joint-Ventures (coentreprises) représentent un levier de transfert de compétences, de capitaux et de technologies. Cependant, plusieurs défis limitent leur déploiement au Cameroun :

- (i) la taille réduite et la faible diversification sectorielle des PME, qui sont majoritairement concentrées dans le commerce et les services, avec une présence limitée dans les secteurs industriels et agricoles ; et
- (ii) l'absence de cadre législatif spécifique régissant les Joint-Ventures, créant un vide juridique qui freine leur structuration et sécurisation.

Offsets

Les clauses d'offsets, utilisées dans le cadre de grands contrats (notamment d'acquisition ou d'infrastructure), visent à garantir des retombées économiques locales, sous forme de transferts de technologie, de participation industrielle ou de formation. Au Cameroun, deux contraintes majeures sont identifiées :

- (i) une capacité institutionnelle limitée pour négocier efficacement l'insertion de clauses d'offsets dans les grands contrats, et
- (ii) une faible intégration de l'industrie locale dans les chaînes de valeur générées par ces contrats.

De plus, l'absence de mécanismes fiscaux incitatifs pour encourager la mise en œuvre des offsets constitue un frein important. Pourtant, ce type d'instrument offre des opportunités stratégiques pour :

- (i) renforcer les capacités technologiques nationales,
- (ii) améliorer la compétitivité des entreprises locales, et
- (iii) soutenir la souveraineté industrielle.

2.6.5. Financement innovant

Dans le cadre de sa SNFI, le Cameroun s'engage dans la diversification de ses sources de financement en explorant des mécanismes innovants permettant de renforcer la mobilisation de ressources à long terme tout en réduisant les risques budgétaires et financiers.

Financement mixte

Le financement mixte (Blended Finance), qui combine des financements publics, privés et concessionnels, est encore peu développé au Cameroun. Les principales contraintes sont : (i) la faible capacité technique des acteurs à structurer ce type de financement, et (ii) l'absence d'un cadre juridique spécifique encadrant efficacement ce mécanisme. Un exemple concret

est le projet Dibamba Thermal Power à Yassa (Douala), une centrale thermique de 86 MW, accompagnée d'une ligne de transmission de 90 kV, financée à hauteur de 240 millions d'euros via un partenariat de financement mixte.

Financement climatique

Le Cameroun bénéficie d'un accès croissant aux financements climatiques internationaux, bien que ceux-ci demeurent en deçà de ses besoins. À ce jour, les ressources mobilisées comprennent : (i) 27 millions dollars des États-Unis alloués par le Guichet d'action climatique (CAW), (ii) 12 millions dollars des États-Unis déjà sécurisés auprès du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), et (iii) 15 millions dollars des États-Unis supplémentaires attendus en 2025.

Technologies financières

La Fintech joue un rôle croissant dans l'élargissement de l'inclusion financière, notamment grâce à la digitalisation des services financiers. En 2022, 24,5 millions de Camerounais étaient abonnés au téléphone mobile, contre 48,2 millions pour l'ensemble de la CEMAC, ce qui crée un socle prometteur pour l'expansion des services numériques. Cependant, plusieurs défis limitent le développement de l'écosystème Fintech : (i) insuffisance des infrastructures de télécommunication fiables, (ii) accès limité à des plateformes de paiement sécurisées, et (iii) absence de cadre réglementaire spécifique et de normes de sécurité opérationnelles, qui freinent l'innovation et la confiance des utilisateurs.

Partenariats public-privé

Les PPP restent un outil stratégique sous-exploité. La promulgation en 2023 de la Loi sur les PPP a permis d'encadrer plus rigoureusement les engagements contractuels, notamment en : (i) améliorant la transparence et la viabilité budgétaire des projets, et (ii) réduisant les risques financiers associés aux contrats. Le Conseil d'appui à la réalisation des contrats de partenariat (CARPA) a été créé comme structure spécialisée d'appui à la structuration et au suivi des projets PPP. Toutefois, la méconnaissance du dispositif PPP par les administrations contractantes, ainsi que la faible maîtrise des coûts élevés liés au financement privé, constituent encore des contraintes majeures.

2.7. Recommandations politiques

À court terme

- **Ressources budgétaires** : (i) Maintenir un appui soutenu aux dépenses productives, notamment celles orientées vers les infrastructures, les services sociaux de base et la transformation industrielle.
- **Capital naturel** : (i) Mettre en place les instruments techniques et institutionnels nécessaires à l'entrée du Cameroun sur le marché du carbone, incluant un système de suivi des émissions et un inventaire forestier national ; (ii) Adopter les réformes permettant l'intégration du capital naturel

dans les comptes nationaux, conformément au SCN 2025 ; et (iii) Prendre les mesures nécessaires à la levée de la suspension du Cameroun de l'ITIE.

- **Capital des affaires** : (i) Accélérer la réforme des entreprises publiques stratégiques, notamment la restructuration d'ENEO (secteur de l'électricité) et de la SONARA (raffinage du pétrole).

- **Capital humain** : (i) Augmenter les allocations budgétaires en faveur des secteurs sociaux prioritaires (éducation, santé, formation professionnelle) ; (ii) Accélérer la réforme des curricula pour une meilleure adéquation avec les besoins du marché du travail ; (iii) Renforcer la couverture sanitaire universelle et améliorer l'accès aux soins ; (iv) Poursuivre les efforts de vérification de la conformité sociale dans la mise en œuvre des projets de développement ; et (v) Lancer la construction d'unités locales de fabrication de produits sanitaires, pour réduire la dépendance aux importations.

À moyen et long terme

- **Ressources budgétaires** : Accélérer les réformes fiscales structurelles, notamment (i) la révision de la loi de 2013 sur les incitations à l'investissement, (ii) la rationalisation des exonérations de TVA, et (iii) la facturation électronique.

- **Capital des affaires** : (i) Adopter un code des mini-réseaux, en vue d'attirer les investissements privés dans le secteur de l'énergie décentralisée ; (ii) Poursuivre et intensifier la transformation locale des produits de base ; (iii) Développer les infrastructures régionales de connectivité logistique et commerciale, afin d'intégrer le Cameroun aux marchés de la sous-région (voir Encadré 1.3).

- **Capital financier** : (i) Mettre en œuvre des incitations adaptées pour encourager les entreprises à émettre des titres de capital et de créances à la BVMAC ; (ii) Renforcer la mobilisation de l'épargne privée et des ressources financières alternatives (fonds de pension, assurance, diaspora) ; et (iii) Réviser et moderniser le cadre juridique de lutte contre le blanchiment de capitaux, pour améliorer la transparence et renforcer la crédibilité du système financier.

Encadré 2.3. Réformes structurelles pour diversifier la mobilisation de capitaux

Ressources budgétaires

Accélérer la réforme pour la mise en place du Fonds de maturation des projets d'investissement public relevant de ressources extérieures, en raison de la faible exécution du Budget d'investissement public (BIP).

Capital naturel

Renforcer le cadre réglementaire pour que les produits issus du capital naturel ne soient plus exportés bruts, mais localement transformés, et que le pays puisse bénéficier de transferts de technologies.

Capital humain

Accélérer la révision en cours :

- (i) de la politique nationale de la jeunesse,
- (ii) du Plan d'action national pour l'emploi des jeunes 2025-2030 (PANEJ 3) visant à renforcer l'insertion des jeunes sur le marché du travail, à travers la mise en œuvre de projets de formation et de création d'emplois dans les secteurs porteurs, des incitations à l'embauche des jeunes par les entreprises, telles que des allègements fiscaux et des subventions pour l'embauche de jeunes travailleurs, et la mise en place de programmes de stages et de mentorat pour renforcer l'expérience professionnelle des jeunes diplômés.

Capital financier

- (i) Accélérer la mise en œuvre des réformes au titre de la Stratégie nationale de développement du secteur financier (SNDSF) 2024-2030 du Cameroun,
- (ii) mettre en place un cadre réglementaire et des infrastructures appropriées permettant aux intermédiaires financiers de drainer davantage l'épargne domestique vers le marché financier,
- (iii) rendre obligatoire l'assurance dans certains secteurs (immobilier) autres que l'automobile pour améliorer la mobilisation des ressources du secteur des assurances et renforcer la contribution du secteur à la trésorerie des banques et au financement de l'économie,
- (iv) réaliser un investissement prudent des cotisations des travailleurs à la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) sur les actifs financiers, les infrastructures et autres investissements à fort taux de rentabilité, avec des Fonds d'investissement spécifique,
- (v) booster les Fonds d'investissement (capital-risque) avec un arsenal juridique et institutionnel conséquent pour encadrer la protection des investissements, les mesures incitatives et leur mise en œuvre opérationnelle,
- (vi) stimuler les fonds des entreprises privées dans le cadre de la Responsabilité sociale d'entreprise (RSE) en renforçant le cadre réglementaire et législatif du paysage économique camerounais qui présente encore des faiblesses en matière de promotion de la RSE.

EXPLOITER LE POTENTIEL DU CAPITAL ET DES RESSOURCES DU CAMEROUN POUR LE DÉVELOPPEMENT

MESSAGES CLÉS

- **Des avancées institutionnelles importantes** ont été enregistrées dans la mobilisation des différentes formes de capital (budgétaire, naturel, humain, des affaires et financier). Par ailleurs, plusieurs **réformes structurelles majeures sont en cours** de mise en œuvre ou programmées, traduisant un engagement gouvernemental en faveur du développement durable.
- Toutefois, **des lacunes institutionnelles subsistent**, notamment en matière de **gouvernance, d'état de droit et d'application des réformes**. Ces insuffisances se traduisent par : (i) des retards dans l'application effective de décrets et lois existants, (ii) la non-adoption de textes juridiques essentiels à l'exécution des projets d'investissement public, et (iii) la lenteur dans la mise en œuvre de réformes stratégiques.
- Cette **faiblesse institutionnelle** affecte la performance globale de l'économie, à travers : (i) une **mobilisation des capitaux inefficace**, (ii) des allocations budgétaires sous-optimales, au détriment des dépenses productives et des secteurs sociaux, (iii) la persistance de flux financiers illicites à grande échelle, et (iv) une croissance économique modérée, qui, bien qu'en amélioration (passant de 0,3 % en 2020 à 3,6 % en 2024), reste en deçà du potentiel national.
- Pour impulser une **mobilisation renforcée des capitaux et soutenir une trajectoire de croissance plus robuste et inclusive**, des **réformes institutionnelles profondes** sont nécessaires. Elles incluent : (i) le renforcement des institutions de contrôle, avec plus de mécanismes de redevabilité, (ii) la digitalisation complète de l'administration publique afin d'améliorer la transparence et l'efficacité des services, (iii) l'implication active de la société civile dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques, et (iv) le renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire, pilier essentiel de la confiance des acteurs économiques et de la gouvernance démocratique.

3.1. Introduction

Le présent chapitre examine dans quelle mesure la qualité des institutions, la gouvernance et l'état de droit influencent la capacité du Cameroun à mobiliser efficacement ses capitaux domestiques en vue de soutenir une croissance inclusive et un développement durable. Il met en lumière le rôle central de l'État dans la conduite des politiques publiques, la régulation des ressources nationales et la création des conditions nécessaires à la prospérité des citoyens. À travers l'analyse des ressources budgétaires, des ressources naturelles, du capital humain, du capital des affaires, et du capital financier, dont dispose le pays, le chapitre identifie les leviers et les contraintes qui façonnent la dynamique du développement.

L'analyse porte notamment sur : (i) la capacité institutionnelle de l'administration publique à planifier, exécuter et rendre compte des politiques, (ii) les enjeux liés à la gouvernance, à la corruption et à la fuite illicite des capitaux, qui affaiblissent la mobilisation des ressources, ainsi que (iii) l'impact de ces facteurs sur la performance économique et sociale du pays.

3.2. Arrangement institutionnel pour la gestion et l'utilisation des différentes formes de capital

Le Cameroun a engagé plusieurs réformes **institutionnelles** et juridiques en vue de soutenir la mobilisation des différentes formes de capital (budgétaire, naturel, humain, financier, des affaires). Un ensemble de textes réglementaires et de dispositifs opérationnels ont été mis en place ou sont en cours de structuration, comme le détaillent les annexes de ce rapport.

Cadre institutionnel et arsenal juridique

Le pays dispose d'un cadre réglementaire relativement étoffé, comprenant le **Code général des impôts**, le **Code des marchés publics**, le **Code douanier**, ainsi que des lois relatives à la **transparence budgétaire** et à la **gestion des finances publiques**. Il est également partie prenante de plusieurs cadres juridiques régionaux, tels que l'OHADA et la CEMAC, qui encadrent la gouvernance économique et l'environnement des affaires.

es. Cependant, l'application de ces textes reste inégale, voire laxiste. Les lois sont parfois contournées ou appliquées de manière sélective, en particulier dans les cas impliquant des grandes entreprises ou des élites. La faible capacité des institutions à faire respecter les règles affaiblit la crédibilité de l'administration publique et limite l'efficacité de la mobilisation des ressources internes.

Réformes et initiatives en cours

Des **réussites ciblées** ont été enregistrées dans la modernisation des finances publiques et la digitalisation des administrations fiscales et douanières :

- Le **Plan stratégique de réforme de la gestion des finances publiques (2024-2027)** vise à renforcer : (i) La discipline budgétaire, (ii) La budgétisation sensible au genre et au climat ; (iii) La transparence des transferts vers les collectivités territoriales décentralisées (CTD), (iv) Le suivi des entreprises publiques et des passifs ; (v) La gestion des investissements publics ; (vi) L'efficacité des procédures de passation des marchés ; et (vii) L'intégration de systèmes d'information financière fiables et décentralisés.

- Des outils modernes ont été déployés, notamment : (i) Le **Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT)** ; (ii) Le **budget-programme** ; (iii) La **plateforme AIGLES** (Application informatique de gestion logique des effectifs et de la solde), opérationnelle depuis janvier 2025 ; et (iv) **PROBMIS**, le système intégré de gestion budgétaire.

Modernisation fiscale et douanière

Des mesures concrètes ont été adoptées pour renforcer la mobilisation des recettes : (i) Le portail e-Tax, facilitant les déclarations et paiements en ligne ; (ii) La création de centres spécialisés pour le suivi des moyennes entreprises (CIME) et des grandes entreprises (CGE) ; et (iii) La mise en œuvre du Système d'information douanière camerounaise (CAMCIS). Ces dispositifs ont permis : (i) Une augmentation du taux de déclaration et de recouvrement fiscal ; (ii) Une réduction des interactions physiques entre contribuables et agents, limitant les risques de corruption ; et (iii) une amélioration de la

traçabilité et de l'efficacité des opérations fiscales.

Défis persistants en matière de gouvernance

Malgré ces avancées, **la qualité des institutions** reste insuffisante pour garantir une mobilisation efficace des capitaux. Plusieurs faiblesses structurelles persistent : (i) Un niveau élevé de corruption, avec un score de 26/100 à l'Indice de perception de la corruption (Transparency International, 2024), classant le Cameroun 140e sur 180 pays ; (ii) Une gouvernance faible, selon l'Indice Mo Ibrahim, où le pays est classé 39e sur 54 pays africains (score : 42,1/100 en 2023) ; (iii) Une instabilité juridique et administrative, générant une imprévisibilité réglementaire qui dissuade l'investissement privé ; (iv) Une mobilisation fiscale peu performante, avec des recettes fiscales et non fiscales faibles ; (v) Une taille

importante du secteur informel, absorbant 86,7 % des emplois, ce qui limite l'élargissement de l'assiette fiscale ; et (vi) Des flux financiers illicites massifs, représentant des pertes considérables pour les finances publiques.

Mesures prioritaires recommandées

Pour renforcer l'efficacité institutionnelle, il est essentiel que le Gouvernement : (i) améliore la **transparence budgétaire**, notamment à travers la publication régulière d'**audits publics**, l'élargissement de l'**open data**, et le **renforcement des mécanismes de redevabilité** ; (ii) élargisse l'**assiette fiscale** par la **formalisation progressive du secteur informel** et la **rationalisation des exonérations** ; et (iii) renforce l'**indépendance du pouvoir judiciaire**, afin de lutter contre l'impunité et les détournements de fonds publics.

Encadré 3.1. Aperçu schématique des difficultés institutionnelles au Cameroun

Malgré un cadre juridique en expansion, la gouvernance institutionnelle au Cameroun demeure entravée par des retards d'application, des lacunes réglementaires, et des réformes différées. Ces éléments affaiblissent la mobilisation des capitaux et ralentissent la mise en œuvre des politiques publiques.

1. Lois et décrets existants mais appliqués avec retard

- Transformation de la Société nationale d'investissement (SNI) : (i) Loi promulguée en juillet 2024. (ii) Décret portant nomination des membres du Conseil d'administration signé le 8 avril 2025. (iii) Décret portant nomination du président du Conseil d'administration signé le 25 avril 2025. (iv) Le décret de nomination du président de la SNI reste en attente.
- Comité national de coordination de la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive : (i) Créé en octobre 2023. (ii) Nomination des membres intervenue seulement en juin 2024.

2. Lois et décrets attendus depuis longtemps

- Des retards importants sont observés dans l'adoption des décrets d'habilitation ou de ratification nécessaires à l'exécution des projets d'investissement public, affectant directement les opérations de la Banque et des autres partenaires au développement.
- Certains décrets sont adoptés 2 à 3 ans après l'approbation des projets par les Conseils d'administration des bailleurs de fonds, retardant la signature des accords et les décaissements des financements externes.

3. Réformes majeures différées

- Des réformes essentielles sont en suspens depuis plusieurs années, notamment : (i) la restructuration du capital de la société ENEO (secteur de l'électricité), (ii) la réhabilitation de la Société nationale de raffinage (SONARA).
- Ces retards freinent la mise à niveau de secteurs stratégiques et compromettent la soutenabilité des services publics concernés.

4. Difficultés avec les acteurs non étatiques

- En février 2024, le Cameroun a été suspendu de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), en raison de « restrictions gouvernementales sur la liberté d'expression et d'association de la société civile, condition essentielle de conformité au standard ITIE ».
- En juin 2024, le pays a été inscrit sur la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI), pour cause de « dispositifs institutionnels présentant des vulnérabilités et des risques pour le système mondial de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ».

Figure 3.1. Rôle de la qualité des institutions dans la mobilisation des ressources au Cameroun, 1984–2021



Source : Calculs des auteurs utilisant les données issues du FMI et de International Country Risk Guide (ICRG).

3.3. Défis de gouvernance dans la gestion et l'utilisation des différentes formes de capital pour la mobilisation des ressources

La gouvernance demeure un facteur déterminant dans la capacité du Cameroun à mobiliser efficacement ses ressources internes et à assurer une gestion performante de ses différents capitaux. Bien que des initiatives aient été entreprises pour renforcer la gouvernance publique, les défis persistent, compromettant les progrès attendus en matière de développement durable.

Une gouvernance encore fragile malgré des efforts initiaux

À la suite des chocs économiques successifs des années 1980 et 1990, le Cameroun a reconnu la nécessité d'une meilleure gestion des affaires publiques pour relancer la croissance et réduire la pauvreté. C'est dans cette optique que le Programme national de gouvernance (PNG) a été lancé, visant à promouvoir un État facilitateur, régulateur et responsable. Cependant, les indicateurs de gouvernance disponibles (notamment l'indice Mo Ibrahim et l'indice de perception de la corruption de Transparency International) confirment une performance encore insuffisante du pays. Cette situation se traduit par : (i) une faible redevabilité institutionnelle ; (ii) une centralisation excessive du pouvoir exécutif, qui limite l'autonomie et l'efficacité des organes de régulation ; et (iii) une prévalence de la corruption, freinant l'allocation efficiente des ressources.

Le cadre réglementaire, bien que formellement en place, souffre d'une application inégale des lois, d'un manque de sanctions effectives et d'un climat d'impunité qui érode la confiance des citoyens et des

investisseurs. Cette gouvernance défaillante engendre : (i) un affaiblissement de la mobilisation des recettes fiscales ; (ii) une réduction de l'IDE ; et (iii) une méfiance croissante envers l'État.

Le secteur des marchés publics : Entre régulation et pratiques dévoyées

Le cadre légal encadrant les marchés publics au Cameroun repose sur des principes de transparence, d'ouverture à la concurrence et d'égalité de traitement des soumissionnaires. Des institutions telles que le ministère des Marchés publics (MINMAP) et l'Agence de régulation des marchés publics (ARMP) ont été mises en place pour garantir l'efficacité de la dépense publique. Cependant, les rapports de contrôle révèlent de nombreuses défaillances dans la passation et l'exécution des marchés publics, notamment : (i) l'attribution de marchés à des entreprises non qualifiées sur la base d'influences politiques ; (ii) des abandons de chantiers ; et (iii) des détournements de fonds publics sans poursuites judiciaires.

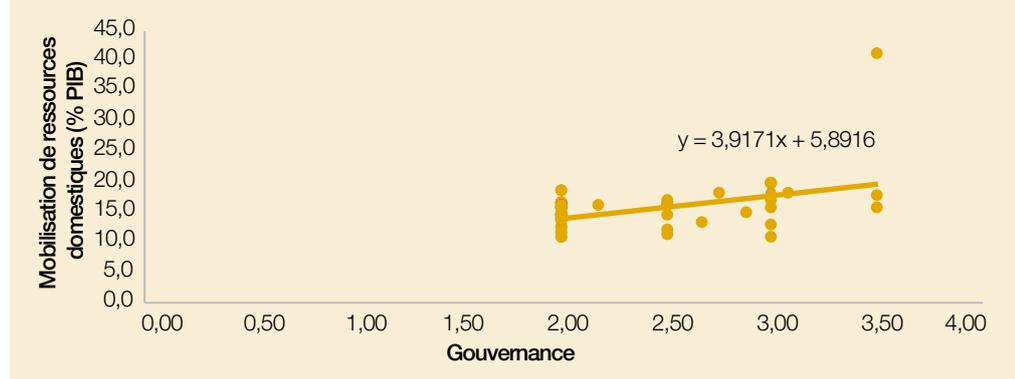
Un cas emblématique est celui de l'audit du Fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus, publié par la Chambre des comptes de la Cour suprême en juin 2021. Cet audit a révélé : (i) une qualité insuffisante de l'information comptable et statistique, entravant le pilotage et l'évaluation des actions publiques ; (ii) un pilotage stratégique faible, notamment par le ministère de la Santé ; (iii) des dysfonctionnements dans la gestion des médicaments et des dépenses d'urgence ; et (iv) l'identification d'activités inefficaces et de mauvaises pratiques, notamment après juillet 2020, lorsque les procédures d'urgence sont devenues inadéquates.

Réformes nécessaires pour une gouvernance au service du développement

Pour améliorer la gouvernance et renforcer la mobilisation des ressources, plusieurs réformes sont indispensables : (i) Renforcement des institutions de contrôle, avec des mandats clairs, des moyens suffisants, et une indépendance garantie vis-à-vis du pouvoir exécutif ; (ii) Poursuite de la digitalisation de l'administration

publique, afin de renforcer la traçabilité, réduire les risques de corruption et améliorer la transparence de la dépense publique ; (iii) Implication accrue de la société civile dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques, en conformité avec les standards de redevabilité démocratique ; (iv) Renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire, pour garantir une application rigoureuse des lois, lutter contre l'impunité et dissuader les pratiques illicites.

Figure 3.2. Rôle de la gouvernance dans la mobilisation des ressources au Cameroun, 1984–2021



Source : Calculs des auteurs utilisant les données issues du FMI et de International Country Risk Guide (ICRG).

3.4. État de droit, gestion et utilisation des différentes formes de capital

La consolidation de l'État de droit constitue un préalable fondamental à la mobilisation efficace des capitaux pour le développement durable. Au Cameroun, malgré l'existence d'un cadre juridique relativement complet et d'institutions dédiées, la faiblesse persistante de l'État de droit entrave significativement l'allocation et l'utilisation efficace des ressources publiques et privées.

Cadre juridique et dispositifs existants

Le Cameroun dispose d'un arsenal juridique important, garantissant formellement les droits fondamentaux et la sécurité juridique, notamment : (i) la Constitution et les principaux codes juridiques (civil, pénal, électoral, etc.) ; (ii) la Loi n° 2021/022 du 16 décembre 2021 modifiant les dispositions relatives à la liberté d'association ; (iii) la Loi n° 2024/017 du 23 décembre 2024 sur la protection des données à caractère personnel ; (iv) l'adhésion à des instruments régionaux tels que l'OHADA, qui renforce le cadre juridique en matière de

droit des affaires dans la sous-région.

En outre, des institutions ont été créées pour appuyer l'État de droit, notamment : (i) l'Autorité électorale indépendante (ELE-CAM), (ii) la Commission nationale anticorruption (CONAC), (iii) et l'amorce d'une digitalisation de la justice et de l'administration publique.

Indicateurs de faiblesse persistante

Malgré ces acquis juridiques et institutionnels, les performances du Cameroun en matière d'État de droit demeurent faibles, comme en témoignent plusieurs indicateurs internationaux : (i) Selon le World Justice Project Rule of Law Index (2024), le Cameroun est classé 133 sur 142 pays, avec un score de 0,36 sur 1, en légère amélioration par rapport à 2023, mais toujours très bas. (ii) Selon Freedom House, le pays est qualifié de « Not Free », avec une note globale de 15/100 en 2024, répartie entre 6/40 en liberté politique et 9/60 en liberté civile. Cette note marque une dégradation constante depuis 2017 : 24/100 (2017), 22/100 (2018), 19/100 (2019), 18/100 (2020), 17/100 (2021), 16/100 (2023), et 15/100 (2024).

Conséquences économiques et institutionnelles

L'impact direct de la faiblesse de l'État de droit se manifeste par : (i) une instabilité des règles du jeu pour les opérateurs économiques, (ii) des manquements dans la protection des droits de propriété, (iii) une exécution aléatoire des contrats, et (iv) des risques d'expropriation sans compensation équitable. Même avec une dotation abondante en ressources naturelles et un potentiel entrepreneurial considérable, cette incertitude juridique crée un climat de méfiance qui pousse les investisseurs à privilégier des environnements perçus comme plus sûrs, stables et prévisibles.

Axes de réforme recommandés

Pour renforcer l'État de droit et améliorer le climat de mobilisation des ressources, plusieurs réformes structurelles sont prioritaires : (i) Renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire, notamment en assurant une séparation effective des pouvoirs et en protégeant les magistrats de toute influence politique ou économique ; (ii) Garantir les droits de propriété, y compris par la digitalisation des registres fonciers et commerciaux, pour sécuriser les investissements ; (iii) Protéger les investisseurs contre l'arbitraire administratif, en assurant l'accès à une justice équitable et rapide ; (iv) Renforcer la formation des magistrats en droit des affaires, droit foncier et fiscalité ; (v) Harmoniser et appliquer rigoureusement les textes juridiques existants, tout en assurant leur diffusion auprès des citoyens et des opérateurs économiques.

Figure 3.3. Rôle de l'État de droit dans la mobilisation des ressources au Cameroun, 1984–2021



Source : Calculs des auteurs utilisant les données issues du FMI et de International Country Risk Guide (ICRG).

3.5. Une approche panafricaine pour renforcer l'État de droit, les institutions et la gouvernance afin d'exploiter le capital du Cameroun

Le Cameroun, du fait de sa position stratégique en Afrique centrale, dispose d'un potentiel géopolitique et économique important. Toutefois, la pleine valorisation de ce capital reste limitée par la fragilité de l'État de droit, la faiblesse des institutions et une gouvernance encore perfectible.

Dans ce contexte, une approche panafricaine coordonnée représente une voie prometteuse pour renforcer les capacités institutionnelles du pays, promouvoir la bonne gouvernance et consolider l'État de droit. Plusieurs initiatives continentales et régionales peuvent être mobilisées à cet effet : (i) Réseau africain des cours suprêmes : Un appui renforcé de ce réseau pourrait contribuer à la réforme de l'appareil judiciaire camerounais, notamment en matière d'indépendance des magistrats, d'uniformisation des pratiques, et

d'amélioration de l'accès à la justice. (ii) Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et Cour africaine des droits de l'homme et des peuples : L'alignement effectif sur les normes africaines en matière de démocratie, de respect des droits de l'homme et de lutte contre l'impunité renforcerait la légitimité de l'État, consoliderait la cohésion sociale, et améliorerait l'attractivité du pays pour les investisseurs. (iii) Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) : L'adhésion et la participation active du Cameroun au MAEP offriraient un cadre de surveillance institutionnelle fondé sur le dialogue, l'autoévaluation et les recommandations entre États membres de l'Union africaine. (iv) Réseau africain des institutions de lutte contre la corruption : L'intégration du Cameroun dans ce réseau permettrait de renforcer les échanges de bonnes pratiques, d'harmoniser les dispositifs juridiques anti-corruption et d'améliorer les capacités d'enquête et de poursuite. (v) Smart Africa Alliance : Cette initiative continentale vise à accélérer

la digitalisation des services publics, améliorer la transparence administrative, renforcer la redevabilité, et faciliter l'inclusion numérique. Son déploiement au Cameroun pourrait accroître l'efficacité de l'administration et réduire les coûts de transaction.

3.6. Conclusion et recommandations politiques

La performance économique du Cameroun demeure freinée par des insuffisances persistantes en matière de gouvernance, de qualité institutionnelle et d'État de droit. Bien que des réformes aient été engagées, leur mise en œuvre incomplète limite l'impact sur la mobilisation des ressources et la transformation structurelle de l'économie. La trajectoire de croissance reste modérée, passant de 0,3 % en 2020 à 3,6 % en 2024, un niveau insuffisant pour répondre aux besoins de développement durable, de création d'emplois et de réduction de la pauvreté.

Recommandations politiques prioritaires

Afin de libérer pleinement le potentiel du capital national et renforcer la mobilisation des ressources, les actions suivantes sont

recommandées :

- Renforcer les institutions de contrôle : (i) Consolider les organes de régulation indépendants et leur octroyer des ressources suffisantes pour exercer leurs mandats avec efficacité ; (ii) Renforcer les mécanismes de redevabilité, les audits publics et les sanctions en cas de mauvaise gestion.
- Poursuivre la digitalisation de l'administration publique : (i) Étendre les systèmes d'information intégrés dans la gestion budgétaire, fiscale et foncière ; (ii) Favoriser la transparence des services à travers des plateformes accessibles et interopérables.
- Impliquer la société civile : (i) Promouvoir une participation citoyenne structurée dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques ; (ii) Garantir la liberté d'expression et d'association des organisations non gouvernementales et des médias.
- Renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire : (i) Assurer la séparation effective des pouvoirs et l'autonomie fonctionnelle des juridictions ; (ii) Accroître les capacités des magistrats, notamment dans les domaines du droit économique, de la lutte contre la corruption, et de la gouvernance publique.

Encadré 3.2. Cas pratiques de problème de gouvernance au Cameroun et progrès réalisés

- **Liste grise du GAFI : Progrès du Cameroun dans le renforcement des mesures institutionnelles de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme au 23 avril 2025.** Le GAFI a inscrit, depuis juin 2024, le Cameroun sur la liste grise des pays dont les dispositifs institutionnels présentent des vulnérabilités et des risques pour le réseau mondial de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Les autorités travaillent à sortir le pays de cette liste grise. C'est ainsi que le ministre des Finances a instruit le Comité de coordination des politiques nationales de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive (LBC/FT), lors de sa deuxième session en date du 27 décembre 2024, à corriger les insuffisances du dispositif institutionnel du pays. Selon le GAFI, le Cameroun a réalisé de bons progrès dans la résolution des insuffisances de conformité technique. Toutefois, les progrès accomplis à ce stade ne suffisent pas pour sortir le pays de la liste grise. En effet, le Cameroun compte actuellement 6 recommandations jugées conformes, 20 largement conformes, et 9 partiellement conformes. Le pays restera soumis au processus de suivi renforcé et rendra compte au Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale (GABAC) dans un an (en 2026) sur les progrès réalisés.
- **Suspension de l'ITIE : Progrès du Cameroun dans la mise en œuvre des réformes institutionnelles.** Le 01 mars 2024, le Cameroun a obtenu un score relativement faible (53/100) dans la mise en œuvre de l'ITIE. A la date du 29 février 2024, le Cameroun a été suspendu de l'ITIE, jusqu'à sa prochaine validation, du fait de progrès insuffisants dans l'engagement de la société civile et de contraintes imposées par le Gouvernement sur la liberté d'expression et la liberté d'association de la société civile. Face à cette suspension, le Gouvernement a engagé plusieurs actions correctives, notamment : (i) alignement avec la Norme ITIE 2023 : réalisation de la conciliation ITIE 2022 avec publication du rapport le 10 mars 2025, (ii) gouvernance renforcée : nouvelle composition du Comité ITIE, régularisation des contrats du Secrétariat permanent et finalisation du cadre contractuel de l'Administrateur indépendant, (iii) Réformes du secteur extractif : adoption de huit textes d'application du Code minier et clarification des obligations des entreprises.

ANNEXES

Tableau A.3.1. Inventaire des mesures institutionnelles pour la gestion et l'utilisation des ressources budgétaires

Mesures institutionnelles	Portée
Décret N°2024/291 du 10 juillet 2024	Transformation de la Société nationale d'investissement (SNI) en Société à capital public.
Loi N°2023/008 du 25 juillet 2023	Régime général des contrats de partenariat public-privé
Conseil d'appui à la réalisation des contrats de partenariat (CARPA)	Unité PPP
Loi N°2024/020 du 23 décembre 2024	Fiscalité locale
Plan stratégique de réformes de la gestion des finances publiques 2024-2027	Modernisation et transparence de la gestion budgétaire : (i) AIGLES (Application informatique de gestion logique des effectifs et de la solde) opérationnelle depuis le 01 janvier 2025, (ii) exploitation de plusieurs niches fiscales, notamment facturation électronique (+100 milliards FCFA par an), assainissement du fichier solde (+15,5 milliards) et du secteur de la main d'œuvre étrangère irrégulière (+20 milliards en 2025), et optimisation de la taxe sur les transferts d'argent (+15 milliards)
Loi No 2018/012 du 11 juillet 2018	Régime financier de l'Etat et des autres entités publiques
Décret No 2019/3187/PM du 09 septembre 2019	Cadre général de présentation de la nomenclature budgétaire de l'Etat
Système d'information douanière camerounaise (CAMCIS)	Optimisation de la collecte des recettes
Application PROBMS-Web (Système intégré de gestion budgétaire)	Dématérialisation des procédures d'exécution de la dépense publique
Décret N°2025/211 du 19 mai 2025	Habilitation du ministre des Finances à recourir à des emprunts sur les marchés financiers internationaux, pour un montant maximum de 200 milliards FCFA, destinés au financement des opérations de trésorerie de l'exercice 2025

Source : Calculs des auteurs

Tableau A.3.2. Inventaire des mesures institutionnelles pour la gestion et l'utilisation du capital naturel

Mesures institutionnelles	Portée
Loi N°2024/008 du 24 juillet 2024	Régime des forêts et de la faune : promotion de la foresterie durable par le biais d'incitations fiscales
Loi N°2024/019 du 23 décembre 2024	Pêche et aquaculture : conservation, protection et utilisation des ressources, de façon soutenue et durable
Loi N°2023/014 du 19 décembre 2023	Code minier
Conventions minières	Contrats de partage de production, transformation des produits
Loi N°2019/008 du 25 avril 2019	Code pétrolier
Décret N°2023/232 du 04 mai 2023	Modalités d'application du Code pétrolier
Conventions pétrolières	Contrats de partage de production
Loi N°2012/006 du 19 avril 2012	Code gazier
Décision N°0390/MINADER/MINCOMMERCE du 21 novembre 2022	Création du Comité cacao durable, plan d'actions national 2023-2025 du cacao
Système informatique de gestion des informations forestières (SIGIF II)	Gestion et suivi digitalisés de l'exploitation forestière, de la traçabilité du bois

Source : Calculs des auteurs

Tableau A.3.3. Inventaire des mesures institutionnelles pour la gestion et l'utilisation du capital des affaires

Mesures institutionnelles	Portée
Loi N°2013/004 du 18 avril 2013	Incitations à l'investissement privé
Décret N°2005/310 du 01 septembre 2005	Organisation et fonctionnement de l'Agence de promotion des investissements (API)
Loi N°2021/023 du 16 décembre 2021	Organisations interprofessionnelles (dont le Groupement des entreprises du Cameroun (GECAM) créé en 2023)
Loi N°2013/011 du 16 décembre 2013	Zones économiques
Décret N°2019/195 du 17 avril 2019	Modalités de création et de gestion des zones économiques
Article sixième de la Loi N°2024/013 du 23 décembre 2024 portant	Loi de finances 2025 : Exonérations fiscales pour stimuler les importations de véhicules électriques et réduire les manques à gagner subséquents aux produits pétroliers que l'Etat subventionne

Source : Calculs des auteurs

Tableau A.3.4. Inventaire des mesures institutionnelles pour la gestion et l'utilisation du capital humain

Mesures institutionnelles	Portée
Loi N°2025/006 du 25 avril 2025	Biosécurité
Loi N°2024/018 du 23 décembre 2024	Exercice et organisation de la médecine traditionnelle
Loi N°1996/03 du 04 janvier 1996	Loi-cadre dans le domaine de la santé
Stratégie sectorielle de santé 2016-2027	Renforcement des soins de santé primaires et des soins spécialisés
Loi N°2022/008 du 27 avril 2022	Recherche médicale impliquant la personne humaine
Loi N°2024/016 du 23 décembre 2024	Organisation du système d'enregistrement des faits d'état civil
Loi N°2018/010 du 11 juillet 2018	Formation professionnelle
Stratégie nationale de développement des compétences techniques et professionnelles (SNDCTP) 2024-2030)	Mise à disposition de l'économie nationale de compétences dans tous les domaines pour la transformation structurelle de l'économie
Stratégie du secteur de l'éducation et de la formation 2023-2030 (SSEF)	Education fondamentale de qualité pour tous les jeunes, complétée par des formations professionnelles et d'encadrement extrascolaire
Politique nationale de l'emploi 2020-2030 (PNE)	Promotion du plein emploi décent
Programme emploi diplômé citoyen (PED-Ci) du Fonds national de l'emploi (FNE)	Renforcement de l'insertion professionnelle des jeunes dans des secteurs porteurs (industrie, technologies vertes)
Décision du MINEFOP du 15 juin 2023	Création, organisation et fonctionnement du Comité de pilotage du Programme de promotion des emplois verts au Cameroun (PPEVC)
Décret N°2012/565 du 28 novembre 2012	Organisation du ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique
Décret N°2010/1099/PM du 07 mai 2010	Organisation et fonctionnement des Centres multifonctionnels de promotion des jeunes (CMPJ)
Décret N°2015/1374/PM du 08 juin 2015	Modalités d'exercice des compétences transférées par l'État aux communes en matière de construction et d'équipement des CMPJ
Arrêté N°007/CAB/PM du 18 février 2022	Création, organisation et fonctionnement de l'Observatoire national de la jeunesse (ONJ)
Loi N°2021/015 du 09 juillet 2021	Organisation et promotion du volontariat
Loi n° 2024/015 du 23 décembre 2024	Protection civile
Décret N°2017/383 du 18 juillet 2017	Organisation du ministère des Affaires Sociales, dont son article 55 sur la création de la Brigade de contrôle de la conformité sociale des projets
Arrêté N°044/CAB/PM du 24 mai 2022	Création, organisation et fonctionnement du programme spécial de reconstruction et de développement de la région de l'Extrême-Nord
Arrêté N°031/CAB/PM DU 03 avril 2020	Cadre organique de la mise en œuvre du Plan présidentiel de reconstruction et de développement des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest

Source : Calculs des auteurs

Tableau A.3.5. Inventaire des mesures institutionnelles pour la gestion et l'utilisation du capital financier

Mesures institutionnelles	Portée
Ordonnance N°85/002 du 31 août 1985, modifiée et complétée par la Loi N°88/06 du 15 juillet 1988, la Loi N°90/019 du 10 août 1990, la Loi N°97/014 du 18 juillet 1997 et l'ordonnance N°90/006 du 26 octobre 1990	Exercice de l'activité des établissements de crédit
Décret N°90/1469 du 9 novembre 1990	Définition des établissements de crédit
Décret N°90/1470 du 9 novembre 1990	Capital social minimum des établissements de crédit
Décret N°90/1471 du 9 novembre 1990	Conditions et modalités de l'agrément des établissements de crédit et de leurs dirigeants
Décret N°36/138 du 24 juin 1996	Organisation et fonctionnement du Conseil national de crédit
Règlement N°03/2019/CEMAC/UMAC/CM du 12 décembre 2019	Organisation et fonctionnement des Comités nationaux économiques et financiers ((CNEF)) dans la CEMAC
Loi N°2022/006 du 27 avril 2022	Secret bancaire

Source : Calculs des auteurs

Tableau A.3.6. Inventaire des mesures institutionnelles pour la lutte contre les flux financiers illicites

Mesures institutionnelles	Portée
Décret N° 2005/187 du 31 mai 2005	Organisation et fonctionnement de l'Agence nationale d'investigation financière (ANIF) pour la lutte contre le Blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)
Décret N°2023/464 du 30 octobre 2023	Création, organisation et fonctionnement du Comité de coordination des politiques nationales de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive
Système d'information douanière camerounaise (CAMCIS)	Lutte contre la fraude, la contrebande, la contrefaçon, le trafic illicite des marchandises à double usage, le trafic des engins explosifs improvisés, la criminalité financière et le blanchiment des capitaux, la criminalité transfrontalière organisée
Système informatique de gestion des informations forestières (SIGIF II)	Gestion et suivi digitalisés de lutte contre l'exploitation illégale des ressources forestières
Circulaire du Président de la République signée le 08 octobre 2020	Intégration de la Douane dans le dispositif de défense et de sécurité pour lutter contre les flux financiers illicites

Source : Calculs des auteurs

Tableau A.3.6. Inventaire des mesures institutionnelles transfrontalières du Cameroun

Mesures institutionnelles	Portée
Ressources budgétaires	
Loi N°2025/001 du 25 avril 2025	Ratification de la convention fiscale entre le Cameroun et la Chine pour l'élimination de la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et pour la prévention de l'évasion et de la fraude fiscales
Loi N°2025/002 du 25 avril 2025	Ratification de la convention fiscale entre le Cameroun et la République Tchèque tendant à éviter la double imposition et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu
Ressources budgétaires	
Loi N°2025/003 du 25 avril 2025	Ratification de l'accord-cadre de coopération entre le Cameroun et le Nigéria, relatif à la conservation des écosystèmes transfrontaliers et la gestion des ressources forestières et fauniques
Loi N°2024/007 du 24 juillet 2024	Ratification du protocole portant amendement de l'Accord de Marrakech instituant l'OMC, par l'insertion de l'Accord sur les subventions à la pêche
Décret N°2024/00165/PM du 31 janvier 2024	Réorganisation et fonctionnement du Comité de suivi de la mise en œuvre de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE)
Capital des affaires	
Loi N°2025/005 du 25 avril 2025	Ratification de l'Accord entre le Cameroun et la Tunisie, relatif à la suppression réciproque de l'obligation de visa pour les détenteurs de passeports diplomatiques, spéciaux ou de service
Loi N°2025/004 du 25 avril 2025	Ratification de l'Accord relatif à l'exemption réciproque de l'obligation de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques, officiels ou de service entre le Cameroun et la Corée
Loi N°2024/012 du 24 juillet 2024	Ratification de l'Accord sur le transport aérien entre le Cameroun et le Canada
Loi N°2024/009 du 24 juillet 2024	Ratification de l'accord bilatéral relatif aux services de transport aérien entre le Cameroun et l'Afrique du Sud
Loi N°2024/005 du 24 juillet 2024	Ratification de l'Accord de partenariat entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et les membres de l'Organisation des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP-UE), d'autre part
Loi N°2024/004 du 24 juillet 2024	Adhésion du Cameroun au traité de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes, adopté le 20 décembre 1996
Loi N°2023/018 du 19 décembre 2023	Ratification de l'Accord entre le Cameroun et l'Egypte relatif à l'exemption réciproque de visa pour les détenteurs de passeports diplomatique, spécial ou de service
Capital humain	
Loi N°2024/006 du 24 juillet 2024	Adhésion du Cameroun aux conventions des Nations Unies relatives au statut des apatrides et à la réduction des cas d'apatride, adoptés respectivement le 28 septembre 1954 et le 30 août 1961
Capital financier	
Convention du 16 octobre 1990	Création d'une Commission bancaire de l'Afrique centrale
Convention du 17 janvier 1992	Harmonisation de la réglementation bancaire dans les États de l'Afrique centrale
Règlement CEMAC 01/03/CEMAC-UMAC	Prévention et répression du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme en Afrique centrale
Règlement COBAC R-2023/01 du 19 décembre 2023	Diligences des établissements assujettis en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en Afrique centrale
Loi N°2024/021 du 23 décembre 2024	Ratification de l'accord de coopération en matière de police criminelle entre les Etats de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Est
Loi n° 2024/024 du 23 décembre 2024	Adhésion du Cameroun à la convention de l'Organisation de la coopération islamique pour combattre le terrorisme international

Source : Calculs des auteurs

